



**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE d'OSTWALD**

du 12 juin 2025 à 18h10  
à la Mairie - 3 rue Albert Géric à Ostwald

NOM	Prénom	Signature
AMMERICH	Alain	Présent
AMRANI	Kamal	Présent
ANTOINE-LAVIGNE	Karine	Procuration à Ronan CHASSENOTTE
BAAS	Fabienne	Présente
BEUTEL	Jean-Marie	Procuration à Christian WENDLING
BOULALA	Bruno	Présent
BRONNER	Nicolas	Présent
BUTTIGHOFFER	Guy	Présent
CHANVILLARD	Matthieu	Présent
CHASSENOTTE	Ronan	Présent
CHRISTOPH	Antoine	Présent
DUHAYON	Patricia	Procuration à Delphine RIDEAU
EGIOMUE	Marie-Claire	Présente
FLORANGE	Vincent	Présent
FREY	Arnaud	Présent
GEIGER	Catherine	Présente
GERTZ	Gabrielle	Présente
GUILLEMOT	Patrice	Présent
HEITZ	Christelle	Procuration à Bruno BOULALA
HUMBERT	Emmanuelle	Présente
KOLB-GOETZ	Véronique	Présente
MARICHEZ	Jérémy	Présent
OLLAND	Olivier	Procuration à Azam TAHERI
RICHARD	Florent	Présent
RIDEAU	Delphine	Présente
RIGAUD-MONTEIRO	Corinne	Présente
SOROKINE	Nathalie	Présente
STEINLE	Claude	Présent
TAHERI	Azam	Présente
TOLLANT	Claudine	Présente
WECHSLER	Jean	Procuration à Fabienne BAAS
WENDLING	Christian	Présent
ZINCK	Isabelle	Présente

# ORDRE DU JOUR

CM du 12 juin 2025

00.00 PV de la séance du 13 mars 2025

## **INSTANCES**

- 01.01 Décisions de la Maire prises par délégations du Conseil municipal – Information
- 01.02 EMS – convention cadre pour l'accès au système d'information géographique (SIG)
- 01.03 EMS – convention-type – autorisation du droit du sol (ADS)
- 01.04 Chasse – commission communale consultative de la chasse (4C) – désignation des membres

## **FINANCES**

- 02.01 Budget 2023 – régularisation de la clôture du BA du pôle enfance – intégration de la balance
- 02.02 Budget 2024 – bilan foncier
- 02.03 Budget 2024 – formation des élus – bilan 2024
- 02.04 Budget 2024 – DSU – rapport 2024
- 02.05 Budget 2024 – compte de gestion
- 02.06 Budget 2024 – désignation du président de séance pour le vote du CA
- 02.07 Budget 2024 – compte administratif
- 02.08 Budget 2024 – affectation définitive des résultats
- 02.09 Budget 2025 – AP/CP – modification n°2
- 02.10 Budget 2025 – décision modificative n°1
- 02.11 Tarifs 2025 modification
- 02.12 TLPE – mise à jour des tarifs
- 02.13 Projets – demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation du groupe scolaire Jean Racine

## **ÉDUCATION**

- 03.01 Subvention SINE – Accompagnement du programme éducation nature environnement

## **COHESION SOCIALE**

- 04.01 CSC – convention d'objectifs et d'occupation

## **TRAVAUX**

- 05.01 Réhabilitation Jean Racine – marchés de travaux – autorisation de signature des marchés

## **ASSOCIATIONS**

- 06.01 Subventions 2024 – complément

## **PERSONNEL**

- 07.01 Tableau des effectifs – modification – créations d'emplois
- 07.02 Règlement de formation – mise à jour
- 07.03 Protection sociale – complémentaire santé – modification
- 07.04 Accueil de stagiaire – gratification pour les stages de courte durée

## **DIVERS**

- 08.01 Motion relative aux difficultés et aux délais d'attente des équipages des véhicules de secours aux urgences des établissements hospitaliers
- 08.02 Motion en faveur de la libération de la Mme Cécile KOHLER et de son compagnon, M. Jacques PARIS, retenus en otage en Iran

## Ouverture de séance par Mme la Maire

### Accueil

Mme la Maire accueille les membres du Conseil Municipal à 18h10  
Elle en profite pour souhaiter la bienvenue à tous les membres présents.

### Secrétaire

Mme la Maire propose de nommer Mme Johana BARBAS en qualité de secrétaire de séance.  
*[Aucune objection].*

### Appel

Mme la Maire fait l'appel des présents et donne lecture des procurations.  
Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

### Introduction

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Ostwald s'engage pour l'éducation avec un plan de développement des infrastructures enfance. Delphine, je te laisse introduire le sujet.

**Mme Delphine RIDEAU :** L'idée du jour était surtout de faire un petit point d'information. Nous l'avons dit à plusieurs reprises depuis à peu près cinq conseils. Un certain nombre d'éléments ont été réalisés dans le cadre de ce schéma « plan de développement des infrastructures enfance ». Nous souhaitons informer le Conseil municipal d'un certain nombre d'avancées, sans forcément passer par une délibération formelle. Du fait du diagnostic réalisé par l'IAD, nous rappelons qu'à l'horizon 2028-2030, nous estimons 200 élèves en plus à accueillir dans nos écoles, du fait de l'augmentation démographique d'Ostwald. Cela nous ferait passer à peu près de 1 400 à 1 600 élèves à intégrer dans nos écoles maternelles et élémentaires. Nous avons plusieurs équipements qui sont trop exigus et qui sont obsolètes à différents égards. Cela contribue donc à l'avancement sur ces infrastructures.

Nous avons considéré qu'il fallait aussi nous adapter dans ces améliorations de bâtiment, aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle. Je vais y revenir juste après. Nous avons voté tous et toutes ensemble un gros plan d'investissement de 30 M€. L'objectif est que ces fonds soient dédiés à une démarche intégrant toutes les parties prenantes de l'éducation de nos enfants ostwaldois et ostwaldoises : parents, enseignants, professionnels des périscolaires, et que nous intégrions dans la rénovation et l'extension de nos bâtiments, des enjeux de sécurité, d'hygiène et de santé. L'éducation à l'environnement constitue le lien avec les enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle. Le but est d'avoir des espaces qui soient suffisamment ouverts, mutualisés et mutualisables avec d'autres acteurs, notamment le sport, la culture, ainsi qu'avec nos associations. La limitation des déplacements entre les écoles et les périscolaires en fait également partie. Cela nous pose énormément de problèmes depuis des décennies, puisque nos sites scolaires et périscolaires ne sont pas toujours très proches.

Nous avons déjà réalisé un certain nombre d'actions en 2024 pour l'avancement de ce projet avec les changements de chaudières et la rénovation ainsi que l'agrandissement de L'Archipel, juste à côté de l'école du Schloessel, au sud de la Ville.

En 2025, nous avons voté l'acquisition du terrain au Bohrie au dernier Conseil, nous permettant de construire une extension de l'école du Bohrie à proximité. Nous aurons également cet été la déminéralisation de la cour du Schloessel et la rénovation énergétique de Jean Racine. Pour la suite, nous aurons la construction de l'école du Bohrie, l'extension dont je viens de vous parler, avec huit classes de maternelle et quatre classes de CP et de CE1, la rénovation et l'extension de la Bruyère pour créer un périscolaire et une cantine sur le site de Jean Racine, la rénovation des toilettes, la construction de périscolaire et de restauration sur le site des sources d'O.

Je voulais aussi particulièrement vous parler aujourd'hui de la poursuite du mouvement qui est largement engagé depuis le début du mandat. Il s'agit de l'augmentation du nombre de places en cantine et en périscolaire. Nous accueillerons plus de 200 élèves supplémentaires d'ici en 2028. Nos effectifs scolaires augmentent d'ailleurs déjà assez régulièrement. Nous avons 1 433 élèves scolarisés pour cette année 2024-

2025, soit un total de 58 classes. Après la commission d'attribution des places de cantine et de périscolaire pour la rentrée prochaine, au mois de septembre 2025, de nombreuses attentes ont de nouveau été exprimées de la part des familles concernant les dispositifs de cantine. Ce sujet reste toujours ce qui est le plus tendu, puisque dans une journée de travail ordinaire, il est assez difficile de récupérer les enfants et de les faire manger le midi. Nous avons encore fait évoluer le nombre de périscolaires du soir. Nous ajouterons donc 30 places pour la prochaine rentrée. Il s'agit du maximum que nous pouvons accueillir dans nos locaux actuels, puisque 30 places de cantine et 30 places de périscolaire le soir constituent un véritable enjeu et un défi en matière de locaux, notamment à l'Archipel.

Malgré les difficultés rencontrées depuis le début, nous avons tout de même réussi de belles réalisations. Nous avons également pu augmenter notre capacité d'accueil de 30 places, tant pour la cantine que pour le périscolaire du soir. Cette évolution permettra d'ajuster le taux d'encadrement et la taille des équipes afin d'assurer la sécurité des enfants. Il était important de transmettre cette information au Conseil municipal

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Je voulais préciser que les 285 places étaient en 2020.

**Mme Delphine RIDEAU :** Nous sommes déjà à 468. Avec les 30 places en plus, nous arriverons à 498. Nous ne sommes plus très loin des 500. Pour terminer, il me semble qu'une invitation a été transmise pour un moment d'inauguration de L'Archipel le 19 juin à 18h30. Les travaux y sont presque terminés, il reste deux ou trois éléments à réaliser à l'extérieur. Toutefois, l'essentiel sera finalisé pour le 19 juin. Nous présenterons également l'ensemble de ce schéma et ce que je viens d'évoquer, à l'occasion de cette inauguration, le 19 juin.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Merci beaucoup, Delphine. Il en est ainsi de l'information globale concernant le nombre de places créées, aussi bien en cantine qu'en périscolaire pour la rentrée scolaire et tout ce qui est engagé pour les écoles, les cantines et les périscolaires.

**M. Vincent FLORANGE :** Où puis-je trouver ces informations dans les documents transmis ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Elles ne sont pas transmises, car il s'agit d'une information.

**M. Vincent FLORANGE :** Serait-il possible de les avoir dès demain ? Je parle du compte rendu du mois de septembre que nous recevrons cinq jours avant le prochain Conseil avec les convocations.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** oui, conformément aux obligations légales et au règlement intérieur du Conseil

**Mme Delphine RIDEAU :** Elle sera également présentée le 19 juin. Quelle était votre question ?

**M. Vincent FLORANGE :** Vous présentez une avalanche de chiffres. Nous n'avons pas le temps de prendre note en les découvrant. Il s'agit bien d'une information.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Vous retrouverez ces informations dans le bulletin municipal. Vous aurez toutes les informations qui ont été communiquées ce jour. Il est en cours de distribution.

**Mme Delphine RIDEAU :** Si vous avez une question particulière, vous pourrez me contacter. Cela ne pose aucun souci.

**M. Vincent FLORANGE :** J'ai demandé si vous pouviez envoyer le document à l'ensemble des élus, à titre d'information.

**Mme Delphine RIDEAU :** Vous aurez les éléments.

## **00.00 Procès-verbal de la séance du 13 mars 2025**

Rapporteur : Mme Fabienne BAAS, Maire  
Point non présenté en commission

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Je vais passer au premier point de l'ordre du jour. Vous avez tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 13 mars. Avez-vous des remarques par rapport à ce PV ? Si vous n'en avez pas, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Tout le monde est pour. Je vous remercie pour l'unanimité.

***Le Conseil municipal, après l'exposé,  
Adopte à l'unanimité***

***le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 tel qu'il figure en annexe.***

## 01.01 Décisions de la Maire prises par délégation du conseil municipal – information

Rapporteur : Mme Fabienne BAAS, Maire  
Point non présenté en commission

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Le deuxième point concerne les décisions prises par délégation du Conseil municipal, que vous m'avez donnée. Vous avez eu toute la liste des décisions prises. Une grande partie concerne les cimetières. Ensuite, nous avons l'ensemble des achats de petits matériels, puis le lancement des travaux qui ne dépassent pas une certaine somme. Vous avez eu la liste. Avez-vous des remarques ou des questions ?

**M. Patrice GUILLEMOT** : J'ai une petite question concernant la mise en place des tôles de protection, suite aux problématiques au Bohrie. Qu'en est-il exactement ? Nous n'avons pas eu d'informations, nous avons juste le montant. D'ailleurs, nous avons déjà posé la question en commission, concernant le montant des dégâts. Qu'en est-il de ce montant des dégâts, qui est pris en charge, puisqu'aucun système d'alarme n'était en route ? L'assurance prend-elle ce montant en charge ou non ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : La protection date quand même. Je vais laisser la parole à Delphine pour les derniers soucis que nous avons rencontrés à l'école du Bohrie.

**Mme Delphine RIDEAU** : En fait, tout n'est pas encore chiffré ni expertisé. Cela prend relativement du temps, mais, *a priori*, il n'existera aucun problème du côté des assurances. Nous n'avons pas d'obligation en la matière, puisque nous n'avons pas de système d'alarme systématiquement dans tous nos bâtiments.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : L'assurance prend en charge, mais nous nous retrouvons toujours avec une franchise qui coûte exactement 1 558 €. Nous pouvons dire que les dégâts n'ont pas été considérables, puisque nous parlons surtout de nettoyage. Ils se sont amusés à badigeonner les deux salles de classe avec de la peinture qui n'était pas dangereuse non plus, puisqu'il s'agit de la gouache qui est utilisée par les enfants. J'ai probablement répondu à votre question.

**M. Christian WENDLING** : Qu'en est-il de l'installation de la clôture au Point d'eau à l'arrière ?

**M. LEVI-TOPAL, DGS** : la clôture en lisière de forêt, à l'arrière du Point d'Eau sera bien réalisée, c'est en cours d'étude et de chiffrage.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous prierai de prendre acte de cette information.

***Le Conseil municipal,***

***prend acte de la présente communication.***

## 01.02 EMS – Convention cadre pour l'accès au Système d'Information Géographique (SIG)

Rapporteur : M. Arnaud FREY, Adjoint en charge de la Communication et du Numérique  
Point non présenté en commission

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Je vais laisser la parole à Arnaud FREY qui va nous parler de la convention d'utilisation par la Ville d'Ostwald du système d'information géographique (SIG).

**M. Arnaud FREY** : Merci, Mme la Maire. Je vais essayer de synthétiser cette délibération.

La Ville d'Ostwald ne dispose, actuellement, pas de système d'information géographique, essentiel pour visualiser, analyser et gérer des données géolocalisées comme les plans cadastraux, les réseaux et les adresses. Ces outils sont, aujourd'hui, incontournables pour aider dans la prise de décisions et dans la bonne gestion d'une Commune. La Métropole de Strasbourg propose de mettre gratuitement à disposition de ses communes membres, dont Ostwald, l'accès à son système d'information géographique qui est déjà riche en données géographiques, avec des photos aériennes, des photos parcellaires, les données initiées, etc.

Les avantages pour Ostwald seront :

- l'accès libre à un ensemble de données cartographiques fiables et actualisées,
- l'utilisation d'outils SIG pour produire des cartes, etc. Les données suivront des indicateurs ;
- et l'intégration dans une démarche de numérique responsable et de coopération territoriale.

Pour ce faire, une nouvelle convention-cadre remplacera l'actuel partenariat en place et élargira les conditions d'accès et d'échange des données, notamment les données thématiques qui, auparavant, étaient exclues de ce partenariat. Sur cette base, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette nouvelle convention-cadre,
- et d'autoriser, Mme la Maire, à signer la convention.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Arnaud. L'un d'entre vous a-t-il une question ou une remarque à formuler par rapport à ce point ? Dans ce cas, nous allons pouvoir passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie pour l'unanimité.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré*

*approuvé à l'unanimité*

- *La convention cadre pour l'utilisation du SIG de l'Eurométropole de Strasbourg par ses communes-membres et services associés.*
- *Et autorise Mme la maire à signer ladite convention.*

### 01.03 EMS – Convention-type – Autorisation du Droit du Sol (ADS)

Rapporteur : M. Antoine CHRISTOPH, conseiller municipal  
Point non présenté en commission

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Nous allons passer au point suivant qui sera porté par Antoine CHRISTOPH, concernant la convention relative à l’instruction des demandes d’autorisation du droit des sols. Il s’agit d’une mise à jour.

**M. Antoine CHRISTOPH** : Il s’agit de la mise à jour de la convention relative à l’instruction des demandes d’autorisation du droit des sols. Je rappelle que la Ville d’Ostwald est liée, comme toutes les communes de l’Eurométropole de Strasbourg, à l’exception de la Ville de Schiltigheim, par une convention portant sur l’application du droit des sols et sur la défense des communes, suite à un recours gracieux ou contentieux.

La convention comprend principalement la répartition des tâches entre les agents communaux et les agents de l’Eurométropole. Elle concerne l’instruction des demandes d’autorisation au titre du droit des sols, la disposition du logiciel, le contrôle d’autorisation du droit des sols, la réponse aux recours gracieux, le suivi des dossiers de contentieux avec représentation en justice. La convention d'origine date du 23 mars 1984 et avait été retravaillée en 2015 pour intégrer la dématérialisation obligatoire en 2021.

Les présentes modifications ont pour objet :

- de clarifier les modalités d'intervention des agents de l’Intercommunalité, notamment en charge de dresser des procès-verbaux au niveau des communes de l’Eurométropole,
- et d’accompagner les communes dans la défense des contentieux relatifs aux décisions liées à l’ADS.

Les évolutions proposées répondent aux obligations juridiques et réglementaires. Elles précisent les missions des contrôleurs ADS, de la police du bâtiment, en charge de dresser des PV, d’expliciter le déroulé de la procédure, la mise en demeure, la mise en état, l’astreinte, les arrêts interruptifs de chantier.

Par ailleurs, ces évolutions précisent les étapes des missions d’accompagnement du service juridique et du suivi des contentieux en première instance, relatives aux décisions liées à l’ADS. Cette nouvelle version de la convention rappelle le principe de la gratuité. Il s’agit d’une délibération de l’Eurométropole du 24 mars 1984.

Il est aussi précisé que la convention est le fruit du travail entre les services de la police du bâtiment et les services juridiques. Elle a été présentée et débattue lors de la réunion des directeurs généraux des services des 33 communes qui s’est tenue le 27 mars. L’approbation de cette convention a pour conséquence de résilier la précédente, et de rendre applicable la nouvelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d’approuver la convention relative à l’instruction des demandes d’autorisation du droit des sols, jointe à la présente délibération,
- et d’autoriser, Mme la Maire, à signer ladite convention.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Antoine. Y-a-t-il des remarques ou des questions par rapport à cette délibération ?

**M. Vincent FLORANGE** : J’ai juste une petite question. Les compétences de la Ville sont-elles touchées par ces modifications ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Non.

**M. Antoine CHRISTOPH** : Non, cela définit les compétences de chacun. Comme des modifications ont eu lieu, des motions ont été mises en place. Il est nécessaire d’avoir des autorisations pour accéder à ce logiciel et de répartir exactement les tâches de chacun. Merci.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci beaucoup pour cette explication. Si vous n'avez plus d'autres questions ou remarques, je vais passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,***

***Approuve et autorise à l'unanimité***

- ***la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols jointe à la présente délibération ;***
- ***Mme la maire à signer ladite convention.***

## **01.04 Chasse – Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) – désignation des membres**

Rapporteur : Mme Fabienne BAAS, Maire  
Point non présenté en commission

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Le point suivant concerne la commission consultative communale de la chasse ou la 4C. Dans le cadre du droit local, le droit de chasse est administré par la Commune. La Commune d'Ostwald n'a pas mis en location de lots de chasse depuis 10 ans, en dépit de ses obligations. Il est vrai que la dernière location d'un lot de chasse par la Commune avait eu lieu durant la période 2006-2015.

J'ai été saisie par la Fédération départementale des chasseurs d'une demande visant à formaliser cette location. Depuis 2015, notre territoire a beaucoup changé. Il semblerait que nous avons 215 ha chassables. Cependant, depuis, plusieurs aménagements ont vu le jour : La ZAC du Bohrie, diverses constructions, le Krittweg III, ainsi que la zone d'accueil des gens du voyage, entre autres. De ce fait, nous sommes descendus sous les 200 ha.

Lors d'un échange avec le Président de la Fédération, celui-ci a évoqué la possibilité d'autoriser la chasse sur certaines zones, en proposant par exemple d'interdire la chasse le dimanche autour du Bohrie pour permettre aux habitants de s'y promener. Je lui ai alors rappelé que cet écoquartier compte désormais environ 1 200 logements et que son plan de référence était obsolète.

Il a ensuite suggéré la forêt de la Nachtweid, mais ce secteur est traversé par l'autoroute et abrite déjà un parcours santé. Puis il a mentionné Niederwald, où nous organisons déjà des promenades autour de l'étang du Gérig.

J'ai également souligné qu'il serait difficile, voire dangereux, d'envisager la chasse sur notre commune : nous n'avons pas de gros gibier, et pratiquement plus de petit gibier, comme l'a confirmé le maître louvetier résidant à Ostwald. La seule alternative évoquée fut la chasse aux pigeons ramiers, mais tirer en hauteur ou vers le bas dans une zone aussi habitée poserait des risques évidents.

En conclusion, j'ai insisté sur le fait qu'il serait extrêmement dangereux de permettre la chasse sur notre territoire.

Il faut absolument avoir un bail pour qu'une chasse puisse se faire. Nous nous sommes mis d'accord. Étant donné que nous ne pouvons pas prendre une décision d'une manière improvisée, puisque je ne vais pas décider de lancer des chasseurs dans la nature, nous allons créer une commission consultative communale de la chasse que je vais présider. Nous aurons plusieurs représentants : le Directeur départemental des territoires, le représentant des syndicats agricoles, et le Président de la Fédération des chasseurs. Je vous passe la liste, vous l'avez lue dans la délibération qui a été envoyée. Toutefois, pour que cette commission soit complète, il faut avoir deux membres titulaires et deux membres suppléants du Conseil municipal pour en faire partie.

Je propose notre conseillère municipale qui est en charge du bien-être animal, Emmanuelle HUMBERT. Nous la mettrons dans la commission de la chasse. Il nous faut un autre titulaire, bien sûr, un homme, Antoine CHRISTOPH, qui connaît tout le territoire et qui connaît parfaitement les forêts, les champs et tout ce qui concerne les terres non construites à Ostwald. Au niveau des suppléants, je propose Karine ANTOINE-LAVIGNE et Guy BUTTIGHOFFER. Si vous avez des questions par rapport à cette commission, je suis à votre disposition.

**M. Christian WENDLING** : L'opposition représente 30 % des membres du conseil. N'aurait-il pas été judicieux de mettre quelqu'un de l'opposition également, dans les titulaires ou dans les suppléants ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Non, il s'agit d'une commission interne.

**M. Christian WENDLING** : Cela n'est pas démocratique, mais ce n'est pas grave.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Vous pouvez nous faire confiance.

**M. Christian WENDLING** : Bien sûr.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Si vous n'avez pas d'autres remarques par rapport à cette commission chasse, je vais passer au vote. Qui s'abstient ?

**M. Christian WENDLING** : Je m'abstiens.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Vous abstenez-vous contre la commission ? Je compte six abstentions.

**M. Christian WENDLING** : Oui. Nous ne sommes pas considérés.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Non, cela n'est absolument pas le cas. Qui est contre ? Je vous remercie.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré***

***désigne à 27 voix, 6 abstentions***

***(Messieurs Beutel, Wendling, Olland, Mesdames Tahéri, Kolb-Goetz et Tollant)***

- ***Emmanuelle HUMBERT et Antoine CHRISTOPH en tant que membres titulaires pour siéger au sein de la commission communale consultative de la chasse (4C);***
- ***et Karine ANTOINE-LAVIGNE et Guy BUTTIGHOFFER en tant que membres suppléants.***

## **02.01 Budget 2023 – Régularisation de la clôture du CA du Pôle Enfance – intégration de la balance**

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Je laisse la parole à Catherine GEIGER.

**Mme Catherine GEIGER** : Merci, Mme la Maire. Je vous rappelle que le Conseil municipal a approuvé la clôture du pôle enfance lors de sa séance du 12 décembre 2024. Il s'agit d'un ajustement technique qui ne vient pas de chez nous, mais de la part de la DGFIP. L'intégration de cette délibération au sein de leur logiciel de gestion, qui s'appelle Hélios, n'a pas pu être réalisée. Le projet de délibération présenté ce jour a donc pour objet de permettre cette intégration.

Cette balance doit être intégrée cette année afin de pouvoir entériner définitivement la clôture du budget dans leur outil.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme la Maire à signer la balance du pôle enfance, telle qu'elle figure en annexe pour son intégration au budget de la Commune sur la plateforme Hélios.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Avez-vous une remarque ou une question par rapport à cette délibération ? Je vais passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je note deux abstentions. Pouvons-nous avoir une explication de l'abstention ?

**M. Vincent FLORANGE** : non

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Existe-t-il des votes contre ? Je vous remercie.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré*

*autorise à 31 voix, 2 abstentions  
(Messieurs Florange et Guillemot)*

- *Mme la Maire à signer la balance du pôle enfance, telle qu'elle figure en annexe pour son intégration au budget de la Commune sur la plateforme Hélios.*

## **02.02 Budget 2024 – Bilan foncier**

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Nous passons au bilan foncier. Catherine GEIGER, vous avez la parole.

**Mme Catherine GEIGER** : Merci, Mme la Maire. Il s'agit, ici, d'un rapport d'information classique retraçant les entrées et les sorties des propriétés.

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, le Code général des collectivités territoriales a prévu dans son article L.2241-1, qu'une information soit faite une fois par an à l'assemblée délibérante de la politique qui est menée par la collectivité.

Le bilan 2024 de la Ville est retracé dans le tableau joint à la délibération que vous avez. Ces informations figurent également à la page 158 et suivantes du compte administratif 2024. Je vous propose de prendre acte du bilan foncier 2024 qui vient d'être présenté. Nous avons zéro en acquisition, en échange et en servitude. Nous avons une cession pour un montant de 6 900 € en date du 19 décembre 2023.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Avez-vous des remarques ou des questions par rapport à ce sujet ?

***Le Conseil municipal,  
prend acte de la présentation du bilan foncier 2024.***

## **02.03 Budget 2024 – formation des élus – bilan 2024**

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Le point suivant concerne le bilan des formations des élus. Catherine GEIGER a la parole.

**Mme Catherine GEIGER** : Le bilan des formations suivies par les membres du Conseil donne lieu chaque année à la présentation d'un bilan qui est débattu au Conseil municipal et ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune. L'enveloppe budgétaire totale possible est de 15 000 € sur l'exercice 2024. Nous avons enregistré une formation pour un coût de 110 € le 20 avril 2024.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil municipal :

- De débattre et de prendre acte du bilan relatif à la formation des élus locaux en 2024, tel qu'il vient d'être présenté.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Avez-vous une remarque ou une question ?

**M. Vincent FLORANGE** : J'ai une remarque, je suis juste surpris qu'il existe si peu d'élus locaux qui suivent des formations.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Il s'agit ici d'informer le conseil des formations assumées par le budget communal. Les autres formations suivies par les membres du conseil ne dépendent pas de la Ville. Si j'ai répondu à votre remarque, nous pourrions passer au point suivant.

Catherine a encore la parole concernant la dotation de solidarité urbaine.

***Le Conseil municipal,  
prend acte de la présentation du bilan 2024 de la formation des élus.***

## 02.04 Budget 2024 – DSU – rapport 2024

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Il est présenté au Conseil municipal les actions de développement social urbain mises en œuvre par la Commune au cours de l'exercice 2024. La Ville d'Ostwald a bénéficié en 2024 d'une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 449 055 €. Les communes doivent établir un rapport pour rendre compte de l'utilisation de cette somme. Il est présenté en annexe. Il est demandé de prendre acte du rapport ci-annexé, relatif aux actions de développement social et urbain pour l'année 2024. Pour résumer, les dépenses ont été effectuées au titre de l'amélioration du cadre de vie urbain, de la solidarité et des actions en faveur de la jeunesse. Évidemment, nous ne nous sommes pas arrêtés au montant de 449 055 €.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Toutes les informations ont-elles été envoyées ? Avez-vous une remarque ou une question ? Oui, M. Florange.

**M. Vincent FLORANGE** : Oui. Ce rapport contient de nombreux chiffres, mais peu d'éléments détaillés. Par exemple, si nous prenons le CCAS, nous voyons qu'ils reçoivent 111 000 €. Aucun élément ne permet, à ce jour, d'apprécier les actions menées.

Un rapport doit retracer les actions de développement, et pas seulement les dépenses de développement. Quelles sont les actions que le CCAS a réalisées, le nombre de personnes aidées, la nature et le volume de l'aide ? Il ne s'agit pas d'un listing, mais par exemple, l'idée est de dire : « Nous avons aidé 500 personnes ou 1 000 personnes avec diverses aides, soit en euros, soit autrement. » Ma remarque concerne l'ensemble du rapport contenant de nombreux chiffres, mais nous n'avons pas tellement de détails. Les aires de jeux pour 42 000 € environ sont un autre exemple. Il a été décidé d'investir. J'aurais bien aimé savoir si cela a été effectué ou pas.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Je vais d'abord laisser la parole à Gabrielle GERTZ qui va nous répondre concernant le CCAS.

**Mme Gabrielle GERTZ** : Oui, merci, Mme la Maire. Je veux juste préciser que le rapport d'activité 2024 a été présenté au dernier CA avec tous les chiffres. Je peux vous le transmettre.

**M. Vincent FLORANGE** : Je vous en remercie.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Rien n'est caché. Nous avons tout ce qui est en lien avec le CCAS. Nous retrouvons d'autres chiffres dans les différents comptes : ce qui a été dépensé pour les aires de jeux, tout ce qui est en faveur de la jeunesse, entre autres. Nous n'allons pas remettre des dizaines de tableaux avec les chiffres. Vous les avez dans les comptes. Il s'agit tout simplement d'une information, d'un chiffre global. Le but est de savoir ce que nous avons dépensé en globalité pour chaque compte. Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous passons au point suivant qui concerne le compte de gestion de l'exercice 2024, présenté par Catherine GEIGER.

***Le Conseil municipal,  
prend acte de la présentation du rapport 2024 de la DSU.***

## 02.05 Budget 2024 – Compte de gestion

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Le Conseil ne peut valablement examiner le compte administratif sans avoir préalablement approuvé le compte de gestion établi par le trésorier. Il s'agit d'une décision formelle permettant d'acter que les comptes de gestion et administratif sont conformes ou les raisons pour laquelle ils ne le seraient pas.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 du budget principal de la Ville a été réalisée par le trésorier municipal. Le compte de gestion est conforme au compte administratif dressé par Mme la Maire.

Les résultats portés dans les deux documents sont identiques. Il convient de clôturer les comptes de l'exercice 2024 par l'adoption préalablement au vote du compte administratif correspondant, du compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Au vu du budget primitif de l'exercice 2024 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées, des bordereaux des mandats, des bordereaux des titres de recettes, du compte de gestion dressé par le trésorier municipal, et après s'être assuré que le trésorier municipal a bien repris dans ses écritures pour le budget, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2024, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures, que le résultat porté sur le compte administratif et le compte de gestion du budget principal concordent, il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'arrêter les comptes de gestion du budget de la Ville, établi par M. le trésorier municipal, tels qu'ils figurent dans l'annexe,
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier municipal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil municipal.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Avez-vous une remarque ou une question par rapport à ce compte de gestion sur l'exercice 2024 qui a été, bien sûr, validé par le trésorier municipal ? Si vous n'en avez pas, je vais passer au vote. Qui s'abstient ? J'en compte deux. Qui est pour ? Je vous remercie.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré*

*arrête à 31 voix, 2 abstentions  
(Messieurs Florange et Guillemot)*

- *le compte de gestion du budget de la Ville établis par M. le Trésorier municipal et tel qu'il figure en annexe ;*
- *et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier municipal n'appelle pas d'observation de la part du conseil municipal.*

## **02.06 Budget 2024 – désignation du président de séance pour le vote du CA**

Rapporteur : Mme Fabienne BAAS, Maire  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Nous passons au point suivant, à l'examen des comptes administratifs. Avant de passer à cet examen, il va falloir que je sorte au moment du vote. Je propose Catherine GEIGER, adjointe à la Maire et déléguée aux finances, de me remplacer à ce moment-là. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie pour l'unanimité.

Catherine prendra la relève. Nous passons au budget 2024 de compte administratif pour l'exercice 2024.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré  
désigne à l'unanimité, en qualité de présidente de l'assemblée pour le point relatif à l'examen des  
comptes administratifs 2024 prévu à de l'ordre du jour :***

***Mme Catherine GEIGER, adjointe à la Maire déléguée au Finances et au ressources humaines***

## 02.07 Budget 2024 – Compte Administratif

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Merci, Mme la Maire. Une fois n'est pas coutume. Pour ce compte administratif, j'ai préparé quelques *slides* qui vont s'afficher.

D'abord, je vais effectuer un petit rappel sur le cadre réglementaire, présenter les résultats de 2024, la vue générale, un examen de la section de fonctionnement, de ses évolutions, une rétrospective depuis le début du mandat et un petit focus sur la section d'investissement.

Vous commencez à connaître le cadre réglementaire. Nous en sommes au vote du compte administratif 2024. La dernière étape sera le vote des décisions modificatives de 2025.

Je vous rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses qui ont effectivement été réalisées par la Ville sur une année.

Notre compte administratif présente un excédent global de 1 592 301,36 €.

En fonctionnement, nous avons 11 813 105,85 €, en recettes 13 600 903,37 €, ce qui nous fait un résultat de l'année 2024 à hauteur de 1 787 797,52 €. Il faut ajouter à ce résultat 2024 celui reporté de l'année 2023 qui était à hauteur de 1 016 550,83 €, ce qui nous fait un résultat total pour la section de fonctionnement, excédentaire de 2 804 348,35 €.

S'agissant de la section d'investissement, les opérations de l'année en dépenses étaient à hauteur de 3 392 400,04 €, tandis que les recettes sont à hauteur de 3 493 803,40 €, ce qui nous donne un résultat de l'année à hauteur de 101 403,36 €. Or, il faut toujours reporter les résultats de l'année précédente où un besoin pour le financement de la section d'investissement est constaté à hauteur de 1 313 450,35 €, ce qui nous donne un résultat total pour la section d'investissement de 1 212 046,99 €, donc, un besoin de financement à cette hauteur.

Sur l'ensemble, section de fonctionnement et section d'investissement, nous avons des dépenses à hauteur de 15 205 505,89 €, des recettes à hauteur de 17 094 706,77 €, ce qui nous fait une recette de 1 889 200,90 €. Le besoin de financement reporté de 2023 est de 296 899,52 €, donnant un atterrissage final pour 2024 de 1 592 301,36 €, ce qui est annoncé dans le titre.

Une petite rétrospective par rapport aux années antérieures, il s'agit des comptes administratifs gravés dans le marbre, nous ne pouvons plus rien échanger. Ce ne sont pas les budgets primitifs.

En 2020, vous voyez que nous notons des résultats largement positifs, je ne reviendrai pas sur le passé. Tous sont capables de voir que l'année était belle.

Il est difficile pour une Commune de se maintenir à un niveau au-dessus. Il est facile d'augmenter les recettes et vous savez que nous avons augmenté les impôts, mais après, il s'agit de se maintenir à un niveau et d'essayer de trouver un effet plateau en travaillant sur notre section de fonctionnement.

Mme la Maire m'a demandé d'être la plus synthétique et la plus pédagogique possible. J'ai repris la nouvelle présentation M57 du compte administratif. Cela se présente de la façon suivante : comme d'habitude, vous avez le fonctionnement, les réalisations des dépenses et des recettes, et en investissement, les réalisations des dépenses et des recettes.

Les réalisations en dépenses de fonctionnement avec un total de dépenses de gestion des services s'élèvent à 11 325 718 € auxquelles vous ajoutez les charges financières spécifiques de 126 890 €. Vous avez un total de réalisations avec les opérations d'ordre pour la section de fonctionnement de 11 813 106 €. Concernant les recettes de fonctionnement en face, vous avez un certain nombre de chapitres, une atténuation de charges de 216 676 €, les produits des services pour 1 275 484 €, les impôts et les taxes pour 8 786 496 €, les

dotations et participations pour 2 973 897 €, d'autres produits de gestion courante à hauteur de 330 103 €, et d'autres produits financiers spécifiques 16 747 €.

Nous arrivons à un total de recettes réelles de fonctionnement de 13 599 403 €. Une reprise pour amortissement et provisions est constatée, et surtout, l'excédent de fonctionnement 2023 reporté est de 1 016 551 €, ce qui nous donne un total de 14 617 454 €.

L'élément important pour le compte administratif est ce que nous appelons le solde d'exécution, c'est-à-dire les recettes moins les dépenses. Là, vous êtes à 2 804 348 €. Voilà ce qui était dans la *slide* précédente.

Pour les investissements, le total des réalisations d'équipements est à hauteur de 2 418 205 €, les emprunts, de 171 645 €, quelques dépenses d'ordre et le solde d'exécution de la section d'investissement 2023 reporté. Cela nous donne un total cumulé de 4 705 850 €.

Concernant les recettes, les recettes d'équipements s'élèvent à 1 137 289 €, les recettes financières, à 1 756 018 € et d'autres recettes d'ordre qui s'ajoutent. Nous avons un total de recettes de 3 493 803 €. Nous allons également calculer le solde d'exécution, recettes moins dépenses, cela nous donne un résultat négatif avec un besoin de financement de notre section d'investissement de -1 210 047 €. Lorsque nous additionnons ce chiffre et celui-là, le solde d'exécution global de fonctionnement et d'investissement est à hauteur de 1 592 301 €. Je n'ai pas mis de virgule, j'ai arrondi pour que cela soit un petit peu lisible.

J'ai aussi regardé ce qui s'est passé par rapport au compte administratif 2023, je vous présenterai une petite rétrospective après, ce qui s'est passé au niveau de notre section de fonctionnement depuis le compte administratif 2020.

En dépenses, nous constatons une baisse des charges à caractère général. Je vous rappelle qu'il s'agit de toutes les dépenses nécessaires pour le fonctionnement d'une Mairie en dehors de la paie du personnel. En gros, nous sommes en baisse puisque nous avons -115 000 €. Nous notons une augmentation des charges de personnel par rapport à 2023, de +8,4 %, ce qui représente 561 400 €, une diminution des autres charges de fonctionnement -14,7 %, représentant -180 000 €.

Trois constats peuvent être tirés de ces éléments que vous avez actuellement dans la délibération. Quand nous prenons une décision en matière de qualité de service rendu aux usagers, cela engendre un coût, mais les impacts sont réels et les décisions prises pour maîtriser ces dépenses n'ont pas de répercussions sur l'année N. Elles doivent être assez fortes pour juguler les contraintes extérieures pesant sur ces finances.

Enfin, la stratégie développée aujourd'hui et les éléments de pilotage que nous avons mis en place semblent *a priori* satisfaisants.

Avec ma collègue, Delphine RIDEAU qui a présenté l'évolution des places de restauration scolaire dans la délibération, il existe aussi un graphique sur l'évolution des places de périscolaire. Là, je vous présente celui-là parce qu'il est vraiment le plus significatif. Nous étions à 240 places en restauration scolaire en 2020 et en 2024, nous sommes à 466 places.

J'ai souhaité, évidemment, analyser les facteurs d'évolution de ces charges de personnel, puisqu'il s'agit du poste qui augmente le plus au sein de la section de fonctionnement. L'augmentation du nombre de places est due à l'accent qui est mis sur les cantines et les services périscolaires. L'augmentation de l'offre est clairement en lien avec l'évolution de nos charges de personnel.

J'aimerais que vous reteniez que les charges de personnel en lien avec la restauration scolaire ont été multipliées par 2 et que celles en lien avec le périscolaire ont été multipliées par 1,5.

Sur la période 2020-2024, les charges de personnel en lien avec l'augmentation de l'offre périscolaire et de cantine ont augmenté d'à peu près 950 000 €. J'ai mis 1 000 000 € pour que cela se démarque un peu plus.

Quand nous regardons les dépenses réelles de fonctionnement en 2020 et les dépenses réelles de fonctionnement en 2024, l'augmentation de l'offre périscolaire et cantine explique à peu près les deux tiers de l'évolution des charges de personnel de la Ville.

Le reste correspond à l'augmentation de la valeur du point d'indice et de l'augmentation des charges patronales. Puis, nous avons nos choix, que nous assumons, en lien avec la prise en charge de la mutuelle du personnel que nous assumons et qui fera l'objet d'une délibération en Conseil. La mise à plat du régime indemnitaire que nous avons mis en place conduit à ce que certains agents se sont vu revaloriser leur régime indemnitaire.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : M. FLORANGE, tous les chiffres qui avaient été présentés avant, vous les avez sous les yeux sur le graphique. Il s'agit vraiment de tous les chiffres qui ont été donnés avant, mais beaucoup plus succinctement. Je voulais seulement souligner qu'ils étaient bien dans le dossier. Merci, Catherine.

**Mme Catherine GEIGER** : Nos dépenses de personnel augmentent. Quand nous regardons globalement nos dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel et d'autres dépenses de fonctionnement, j'ai souhaité regarder ce qu'il se serait passé si nous avions dépensé autant que l'inflation nous l'aurait permis.

Nous avons regardé les montants actualisés en 2017, puis nous avons pris le montant de 2017. À chaque fois, nous avons appliqué le taux d'inflation année par année et ce qu'auraient pu être nos dépenses de fonctionnement. Vous voyez, là, le montant actualisé avec l'inflation et nos dépenses réelles de fonctionnement. Vous pouvez bien constater que nous restons toujours en deçà de l'inflation.

Comme nous restons en deçà de l'inflation, nous avons fait un gros effort sur nos charges à caractère général. Globalement, nos dépenses réelles de fonctionnement se comportent correctement. Au-dessus, vous avez les recettes, les produits courants.

Malgré l'augmentation des charges de personnel précédemment décrites, nous nous éloignons du spectre de l'effet ciseau, c'est-à-dire lorsque la courbe des dépenses croise celle des recettes. Quand les recettes sont moins élevées que les dépenses, cela entraîne une situation critique.

Vous voyez, là, que nous arrivons à maintenir l'écart et ce spectre d'effet ciseau continue à s'éloigner. Bien entendu, l'atterrissage 2024 pour les indicateurs de santé financière et les indicateurs de pilotage sont corrects, puisque vous avez des indicateurs comme l'excédent brut sur les recettes réelles de fonctionnement, qui doit être supérieur à 10 %. L'atterrissage 2024 s'élève à 15,78 %. Le fonds de roulement doit être supérieur à 5 % des recettes réelles de fonctionnement, vous pouvez constater que nous sommes à 11,71 %. Je ne reviendrai pas sur les années précédentes.

Nous pouvons finir sur le constat en section d'investissement. Vous avez 2 418 204,98 € qui ont été directement investis en 2024, cela correspond au second montant le plus élevé depuis l'année 2017. Les dépenses sont donc bien conformes à la trajectoire dessinée par les crédits de paiement arrêtés lors de l'adoption des autorisations de programme.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement reste toutefois un peu plus bas qu'attendu. Nous attendions 81 %, nous avons finalement 73 %, à cause du report des paiements de certains projets réalisés en 2024, notamment le terrain de football synthétique. En fait, ils ont tardé à nous remettre leurs décomptes définitifs.

En ce qui concerne l'atterrissage de la dette au 31 décembre 2024, nous sommes à 5 030 000 €, ce qui nous fait une dette par habitant de 400 €.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine, pour toutes ces explications et cette présentation qui a été très claire et très pédagogique. Toutefois, avant de vous laisser la parole et de quitter la salle pendant le vote, je souhaite quand même vous dire à tous qu'à nouveau, dans cette présentation, il n'existe aucune animosité ni volonté de stigmatiser ou de dire que ce qui a été fait avant n'était pas bien et vous le savez.

Le projet pour lequel nous avons été élus et de s'assurer que cette mise en œuvre ne freinera pas la capacité d'en créer d'autres, pendant le prochain mandat. Le résultat de l'exercice 2024 prouve que la trajectoire que nous avons suivie respecte cet engagement et les pratiques qui ont été présentées ne servent qu'à illustrer cette trajectoire. Je souhaite également rappeler que le CA, pour la première fois en annexe, joliment bien nommé 4C3.1 présente l'impact du budget pour la transition écologique. Nous en avons déjà parlé en Conseil,

j'espère que vous avez pu en prendre connaissance. Sinon, Florent, voulais-tu en dire un mot ? Je te laisse la parole.

**M. Florent RICHARD** : Très rapidement.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui, juste un petit rappel de ce que tu avais déjà dit la dernière fois.

**M. Florent RICHARD** : Concernant l'impact des investissements, il est important que la collectivité prenne conscience de l'impact environnemental de l'ensemble des investissements qui sont menés sur la Commune. Les services ont mené un travail intéressant et nous les en remercions. Cela n'était pas du tout facile puisque vous avez six axes. Seulement quatre ont été traités parce que les deux autres sont de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg. Toutes les lignes budgétaires d'investissement ont été classées en « neutre », « favorable » ou « défavorable ». L'exercice n'est pas facile, même si des guides ont été édités par le Ministère pour aider à classer les investissements. Cependant, je dirais, aujourd'hui, que nous avons des investissements qui sont assez cohérents et qui illustrent bien, finalement, l'ensemble des investissements donnés depuis le début de mandat, sachant que la grande majorité des investissements sont neutres ou favorables, seul un d'entre eux est défavorable.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Je ne sais plus lequel était-ce.

**M. Florent RICHARD** : Il s'agissait de l'achat d'un Kärcher. Après, nous allons être complètement transparents et honnêtes. Je dirais que l'exercice n'est vraiment pas évident et qu'il peut être mis en cause très facilement. Je vous donne des exemples. Quand vous changez les fenêtres d'un bâtiment, si les fenêtres sont conformes, dans ce qui se fait actuellement en matière de performance énergétique, nous allons dire que cela est neutre. Si la performance est améliorée, nous la jugeons favorable, tandis qu'une performance moindre est considérée comme étant défavorable.

Néanmoins, nous n'allons pas prendre en compte la nature de la fenêtre, que ce soit en bois ou en PVC, etc. Nous pourrions rediscuter des heures, finalement, sur où l'endroit où classer l'ensemble des investissements. Nous pouvons dire que nous nous sommes quand même focalisés en grande partie sur ces lignes-là pour rester cohérents.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Cela est vrai, l'histoire du Kärcher était vraiment un gaspillage d'eau, surtout l'eau de la nappe, puisque les personnes puisent dans la nappe, vu qu'elle est gratuite. Telle est la raison pour laquelle nous l'avons mis en défavorable. Merci beaucoup. Oui, Christian.

**M. Christian WENDLING** : Deux pages sont totalement identiques. Est-ce normal ? La 190 et la 192, je crois qu'elles ont les mêmes titres dans les mêmes colonnes.

**M. Florent RICHARD** : En fait, vous n'avez pas le tableau, mais vous avez sur chaque ligne un certain nombre d'investissements. Nous allons interpréter si chaque investissement est neutre, favorable ou non favorable, et ce, dans tous les axes. Telle est la raison pour laquelle vous avez, finalement, le même montant.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci beaucoup. Avez-vous d'autres remarques ou questions par rapport à cette délibération ?

**M. Christian WENDLING** : Concernant le compte administratif de 2024, le total des dépenses de fonctionnement varie de 2,6 %, soit 302 000 €, et les recettes, de 4,3 %, soit 561 000 € par rapport au CA 2023. Cela peut paraître raisonnable. En regardant plus en détail, il existe quand même quelques constatations et interrogations.

Au sujet des frais de personnel, ceux-ci augmentent bien de 8,4 % en 2024, soit 561 000 € et de plus de 1 200 000 € soit 20 % durant votre mandat avec très peu d'agents en plus. Les charges à caractère général baissent, effectivement, de 107 000 € en 2024. Cette baisse provient essentiellement du poste chauffage qui était de 819 000 € en 2023, que vous aviez estimé à 760 000 € en 2024 et, grande surprise, réalisé à 479 000 €, soit une réduction d'environ 40 %. Quelles mesures avez-vous mises en œuvre pour arriver à cette baisse, alors qu'un an auparavant, ce poste était encore un énorme souci à vos yeux ? À quoi correspond le poste 6288 « autres services extérieurs » qui passe de 148 000 € à 233 000 €, soit une augmentation de 58 % ? Plusieurs postes sont en forte hausse et d'autres, en forte baisse dans les frais de personnel. Correspondent-

ils à des regroupements différents ou au poste 64111 ? Nous voyons la rémunération des titulaires qui baisse de 436 000 €, le poste 6418 « autres indemnités » qui augmente de 595 000 €, le poste 64133 « rémunération » qui baisse de 565 000 € et le poste 64138 « autres indemnités » qui augmente de 259 000 €. Cette situation est assez étrange, par rapport au budget.

Concernant le compte administratif, il existe encore une interrogation, il s'agit du poste 657.360 « subvention CCAS » qui passe effectivement de 84 000 € à 112 000 €, ce qui fait une augmentation de 27 000 €. Du point de vue des habitants, cette situation est plutôt positive. Malheureusement, cette hausse est uniquement nécessaire pour couvrir l'augmentation du poste en recettes, qui s'appelle « mise à disposition du personnel CCAS » qui passe de 58 à 98 000 €. Cela fait qu'en fin de compte, l'aide sociale a réellement diminué de 50 % en 2024.

Pour l'investissement, celui-ci augmente bien de 84 % soit 1 M€, ce qui n'est pas vraiment un exploit après cinq années de mandat. Passer d'1 à 2,5 M€, mais effectivement, l'accélération sera fulgurante en 2025. Malheureusement, en contrepartie, le taux de réalisation n'étant que près de 68 % est quand même assez faible. Merci.

**Mme Catherine GEIGER** : Je vais répondre sur ce que j'ai réussi à prendre en note.

**M. Christian WENDLING** : Nous avons eu l'explication du personnel. Il s'agit surtout de la partie chauffage.

**Mme Catherine GEIGER** : Pour la partie chauffage, nous avons des travaux.

**M. Christian WENDLING** : Il s'agit de presque 50 % de baisse, ce qui est remarquable. En fin de compte, vous avez les travaux dans le compte administratif de la Mairie.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Je vais peut-être passer la parole à Catherine.

**Mme Catherine GEIGER** : Nous avons changé la chaudière, les prix se sont quand même stabilisés après la crise annoncée qui tombe.

**M. Christian WENDLING** : J'aimerais bien, si possible, avoir l'explication, mais pas forcément maintenant.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui, mais il est vrai que pour nous, il s'agit d'une bonne surprise, car la baisse a été constatée.

**M. Christian WENDLING** : Je me souviens de la catastrophe un an en arrière. Nous voyions déjà des chauffages à 2 M€. À présent, ils sont à 400 000 €.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui, cependant, nous étions également partis avec une augmentation du prix de l'énergie. Actuellement, le prix a baissé. De plus, il est vrai que nous faisons de sacrées économies avec les nouvelles chaudières. Je pense aussi que la météo a été un petit peu plus clémente sur ce point. Nous avons eu moins de choc, comparé aux autres années.

**M. Christian WENDLING** : Enfin, les charges des habitants explosent, un résultat que nous devons, sans nul doute, à la Mairie.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Non, mais je pense qu'il ne s'agit pas des charges de chauffage.

**M. Hugues LEVI-TOPAL** : Simplement pour illustrer, en termes de volume, toutes les explications ne sont pas toujours extrêmement détaillées. Les éléments mentionnés concernent les interventions réalisées dans l'ensemble des bâtiments, y compris les recherches pour savoir où se trouvent les fuites, comment effectuer une régulation pour éviter de chacun-e y touche, les effets se sont ressentis finalement, très rapidement. Entre 2022 et 2024, pour ne prendre que la partie gaz, vous voyez que nous avons une consommation de plus de 2 000 000 kWh en 2022, pour redescendre à 1 500 000 kWh en 2024. Ce constat est radical. Là, 800 000 kWh auraient été consommés en moins. Vous y ajoutez une diminution des prix de chaque année et cela va extrêmement vite. Il s'agit de l'une des raisons pour lesquelles nous avons vraiment fléchi sur tout ce qui concerne l'économie d'énergie. Nous savions que cela aurait un impact par rapport à la consommation d'énergie, mais cela aurait aussi un impact immédiat et direct sur les finances de la ville. Nous l'avons fait pour le gaz et pour l'électricité. Le résultat est un peu moins spectaculaire, mais nous avons consommé

1 700 000 kWh en 2022 et moins de 1 300 000 kWh en 2024. En 2025, nous aurons aussi la continuité, puisque les travaux ne s'arrêtent pas toujours au 1<sup>er</sup> janvier. Ils sont plutôt étalés sur l'année. En fait, nous n'apercevons tout le bénéfice que l'année suivante complète. Avec les travaux lancés à Jean Racine, nous pensons économiser *grosso modo* 50 000 € par an. Directement, sur la section de fonctionnement, vous reconnaissez l'importance dans la gestion.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Au niveau du bâtiment à la Mairie, suite aux travaux et à l'isolation effectués au niveau du rez-de-chaussée, avec une véritable passoire thermique, pendant la période hivernale, les agents nous disaient qu'ils n'avaient plus besoin de chauffer, parce qu'ils disposaient de chauffettes. Ils avaient tout ce qu'il fallait pour ne pas avoir froid. Là, nous ne l'avons plus. Nous sommes en train de bénéficier de tous ces travaux accomplis et que nous n'avons pas terminés. Je pense qu'au niveau du chauffage, nous sommes assez confortables.

**M. Florent RICHARD** : Nous travaillons quand même sur cette thématique-là depuis le début du mandat. Si je me souviens, à l'époque, en Conseil municipal, nous avons énormément travaillé sur la sobriété énergétique. Cela correspond à 20 à 30 % de l'économie, sans faire de travaux. Nous avons déjà commencé à travailler là-dessus. Nous avons revu les consignes de chauffage, nous avons réalisé énormément de projets et les travaux de rénovation sont venus par la suite. En ce qui concerne le parc de chaudières, le bâtiment de base ne correspond pas à la dernière génération. Les chaudières étaient très anciennes, elles ont 30, 40 ans. Nous savons aujourd'hui que pour le remplacement d'une telle chaudière par un modèle actuel, cela n'a rien à voir en termes de consommation. Finalement, avec tous ces travaux réalisés, il est donc très facile de faire des économies de base et d'aller aussi loin. Il est sûr que nous avons eu des travaux, des bâtiments déjà en partie rénovés, et d'autres encore. Nous aurions fait des petits gains en faisant des travaux dessus. Là, il ne s'agit pas du même cas. Je pense que nous avons réalisé des gains relativement.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci pour ces remarques, Florent.

**Mme Catherine GEIGER** : Il restait encore une question un petit peu technique sur le chapitre 6288. En fait, il s'agit d'un transfert. Si vous regardez le compte administratif 2023, il s'agissait du 6588, un transfert du 65 vers le 011. Si nous avons vraiment présenté le 011 de 2024, les charges à caractère général de 2024, avec exactement les mêmes chapitres que le CA de 2023, nous aurions eu une baisse encore plus spectaculaire.

**M. Hugues LEVI-TOPAL** : En fait, tous les ans, l'État mouline un peu la nomenclature et le trésorier de la Ville essaie de s'accommoder d'un certain nombre de changements. Un historique de la Ville, avec un certain nombre de dépenses, est présenté au chapitre 65. Nous avons collectivement convenu que cela n'était absolument pas normal. Il s'agissait vraiment d'une charge à caractère général, des prestations de service. Nous avons donc tout mis au 011. C'est pour cette raison que d'une manière générale, nous essayons de parler de charges globales de fonctionnement, qui comprennent à la fois le 65 et le 011.

C'est un peu le même sujet en ce qui concerne le chapitre 012 des charges de personnel. Il s'agit du même élément pour les postes 64118, 64111, 64131 et 64138. Cela veut dire que nous avons des variations annuelles continues en fonction du statut des agents, qu'ils soient titulaires ou non titulaires. Nous pouvons avoir des fluctuations assez importantes d'une année sur l'autre. Un exemple parmi d'autres, nous avons parlé à plusieurs reprises des personnels d'encadrement pour le périscolaire et pour la restauration. Il arrive très régulièrement qu'ils commencent leur carrière en tant que contractuels, puis, ils la terminent en tant que stagiaires. Toutes ces variations peuvent jouer très rapidement d'une année à l'autre, mais globalement, les éléments sont présents.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci beaucoup. Je pense que nous avons répondu pratiquement à toutes les interrogations.

**M. Christian WENDLING** : Vu l'explication, pourquoi existe-t-il une allocation de 97 000 € au niveau du CCAS ? Avez-vous tellement augmenté le personnel au CCAS ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Non.

**M. Hugues LEVI-TOPAL** : Non, mais en 2023 et 2024, vous verrez qu'il existait un petit chevauchement. Nous avons commencé à mettre le personnel à disposition avant de pouvoir récupérer. Je n'ai pas assisté au dernier

Conseil d'administration d'avril, avec le compte administratif. Toutefois, le compte administratif du CCAS est, évidemment, toujours au même niveau. Il existe néanmoins de plus en plus de secours...

**M. Christian WENDLING** : Pouvons-nous avoir une copie ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui, bien sûr. N'avez-vous personne au CCAS ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

**Mme Claudine TOLLANT** : Vous nous avez dit que les charges du personnel avaient augmenté de 8,4 % par rapport à 2023. J'aurais aimé savoir l'augmentation des charges du personnel par rapport à 2019.

**M. Christian WENDLING** : 1 200 000 €.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui, ce chiffre est marqué.

**Mme Catherine GEIGER** : Je note 6 045 690 € sur le 012 en 2019. Telle est la raison pour laquelle j'ai souhaité apporter des éléments d'explication sur les facteurs de la croissance de ce poste. Nous avons expliqué que, lorsque nous augmentons l'offre de cantine et de périscolaire, en parallèle, l'État augmente le point d'indice, et les cotisations patronales, à un moment donné, nous nous retrouvons sur cinq ans avec cette augmentation.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Les personnels qui montent en grade également.

**Mme Catherine GEIGER** : Après, nous avons des évolutions naturelles.

**Mme Claudine TOLLANT** : Je n'ai pas vu cela sur ma pension. Je n'ai pas été augmentée de 8,4 %.

**M. Christian WENDLING** : Le nombre d'agents n'a pas tellement augmenté entre 2020 et 2025.

**Mme Claudine TOLLANT** : J'ai analysé le niveau de recrutement et je pense que celui-ci est supérieur. Nous avons, par exemple, commencé ce mandat à un moment donné, avec un Directeur qui commençait sa carrière. Nous allons maintenant terminer avec Directeur hors-classe. Maintenant, nous avons rajouté un DGA. Quand je dis que nous avons augmenté, il s'agit juste d'un exemple, mais j'en ai d'autres. Cela peut aussi justifier l'augmentation. Nous n'avons pas 2025 là. Je pense qu'en 2025, nous avons encore augmenté un peu.

**Mme Catherine GEIGER** : J'ai présenté le compte administratif de 2024. À un moment donné, vous ne pouvez pas nous reprocher de vouloir répondre aux besoins de la population et d'augmenter une certaine offre de services avec les effectifs de 2019. Cela est juste impossible.

**M. Bruno BOULALA** : Je souhaite prendre la parole sur ce point, si vous me permettez. Tout ce qui se passe là est un « trompe-l'oeil » parce que certains services ne sont quand même pas considérés. Le besoin en personnel du service culturel n'a pas été entendu puisque je fais des demandes récurrentes sur ce point. Vous pouvez dire non, M. Levi-Topal. Un déséquilibre assez manifeste est constaté dans les choix effectués. Tel est mon avis, je vous le partage. Tout cela va forcément s'impacter dans les autres services qui sont en souffrance. Nous avons des policiers municipaux, les espaces verts. Je vous remercie.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Je vous remercie, M. BOULALA.

**M. Hugues LEVI-TOPAL** : Officiellement, les espaces verts étaient au nombre de six en 2017. Aujourd'hui, en 2025, ils sont sept. Je vais prendre le service du Point d'eau. En 2017, ils étaient huit, en 2024, ils sont à sept. Il n'y a pas eu de réduction drastique des effectifs, ni même de réelle baisse. Il n'y a jamais eu, à aucun moment, la volonté de réduire les effectifs du Point d'Eau, et ce n'est d'ailleurs pas le cas. Je m'attache à garder le cap et à maintenir l'offre culturelle avec les moyens humains nécessaires. C'est bien la demande qui m'a été faite par Mme la Maire et je veille à ce qu'elle soit respectée. Nous avons seulement des ajustements ponctuels liés au fonctionnement. Vous savez très bien que l'équilibre ne peut être atteint qu'avec un effectif stable et c'est évidemment une donnée essentielle dans le fonctionnement de cet équipement

**M. Bruno BOULALA** : Je parle de charges de services complémentaires impactées sur ce projet en développement, notamment les locations nécessitant un vrai travail.

**M. Hugues LEVI-TOPAL :** Oui, vous savez aussi que la personne qui est en charge des locations est contractuelle quand bien même je lui ai proposé de devenir stagiaire. Il s'agissait d'une proposition faite à l'agent pour stabiliser les effectifs et ne pas avoir en permanence l'éventualité d'une baisse ponctuelle des effectifs telle que vous l'évoquez car il n'y aucune raison qu'elle existe.

**M. Bruno BOULALA :** Nous ne sommes pas du tout ajustés sur les mêmes rapports de travail.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** En tout cas, il est normal que tu défendes le Point d'eau. Il n'existe aucun souci à cela. Chacun a son service.

**M. Bruno BOULALA :** Ce n'est pas faute de l'avoir signalé, il existe un déséquilibre.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Votre remarque est notée. Avez-vous d'autres remarques par rapport à cette délibération ? Je vais quitter la salle.

**Mme Catherine GEIGER :** Sur ces bases, le Conseil municipal réuni sous ma présidence, Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire déléguée aux finances et aux ressources humaines, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 du budget, dressé par Mme Fabienne BAAS, Maire, est invité à :

- approuver le compte administratif 2024 du budget, tel qu'il figure en annexe, présentant un excédent global de 1 592 301,36 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 804 348,35 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 1 212 046,99 €.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré***

***approuve à 19 voix, 13 abstentions***

***(Messieurs Beutel, Wendling, Olland, Steinle, Bronner, Florange, Guillemot, Boulala, Mesdames Kolb-Goetz, Tahéri, Sorokine, Tollant et Heitz)***

**Mme la Maire ne prend pas part au vote.**

- ***tel qu'il figure en annexe, présentant un excédent global de 1 592 301,36 €,***
- ***soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 804 348,35 €,***
- ***et un déficit cumulé de la section d'investissement de 1 212 046,99 €.***

## 02.08 Budget 2024 – Affectation définitive des résultats

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Le Conseil municipal s'est prononcé le 26 février dernier sur les résultats provisoires. Après avoir arrêté définitivement les comptes 2024, il convient de modifier l'affectation provisoire des résultats établis en janvier dernier et de décider l'affectation définitive des résultats.

Quant à l'exercice 2024, je viens de vous expliquer que le résultat global était de 1 043 164,83 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2 742 818,83 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 1 698 946 €. Ce résultat de 2 742 818 € de la section de fonctionnement, adopté en janvier dernier, l'affectation provisoire à la section d'investissement est à hauteur de 1 700 000 € pour couvrir le besoin prévisionnel de 1 698 946 € et de reporter en excédent de fonctionnement un montant de 780 000 €.

Comme cela avait été indiqué, le total des affectations ne représentait pas, à la demande du trésorier, la totalité des résultats prévisionnels.

Au vu de l'examen du compte administratif, le résultat définitif de la section de fonctionnement a été de 2 804 348,35 €, soit une différence seulement de 61 537,52 €. En revanche, le résultat définitif de la section d'investissement n'est que de - 1 212 046,99 €, soit une différence de 486 899,01 €.

L'affectation provisoire des résultats ne s'étant pas appuyée sur la totalité des excédents à répartir, les valeurs à répartir à partir du compte définitif ont été les plus importantes. Il en résulte une modification importante de l'affectation, comme vu sur les tableaux qui figurent en annexe. Les tableaux figurant en annexe montrent une diminution de 486 899,01 €, déficit de la section d'investissement et une augmentation du report de 810 301,36 € en excédent de fonctionnement reporté pour 2025.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à partir de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 804 348,35 € à l'affectation de 1 212 046,36 €, à la couverture des besoins de la section d'investissement, au compte R1068,
- de reporter le surplus, soit 1 592 301,36 € en excédent de fonctionnement pour 2025.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Avez-vous une remarque ou une question par rapport à cette délibération ? À ce moment-là, nous pouvons passer au vote. Qui s'abstient ? Dix abstentions. Qui est contre ? Je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
adopte à 23 voix, 10 abstentions  
(Messieurs Beutel, Wendling, Olland, Steinle, Bronner, Florange, Guillemot,  
Mesdames Kolb-Goetz, Tahéri, Sorokine)***

- ***De procéder, à partir de l'excédent de fonctionnement cumulé 2 804 348,35 € à l'affectation de 1 212 046,36 € à la couverture des besoins de la section d'investissement (compte R1068) ;***
- ***De reporter le surplus, soit 1 592 301,36 €, en excédent de fonctionnement pour 2025.***

## 02.09 Budget 2025 – AP/CP – Modification n°2

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Vous savez que les autorisations de programme que nous appelons les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel sur un certain nombre d'immobilisations ou un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune. Des ajustements ont été nécessaires, suite à l'acquisition du terrain de la ZAC du Bohrie et à l'évolution en conséquence du projet d'investissement de la Commune. Nous sommes donc obligés de procéder à une nouvelle modification.

Il s'agit tout d'abord d'intégrer les conséquences de la délibération de mars dernier relative à l'acquisition des lots H de la ZAC du Bohrie. Nous allons créer une autorisation de programme que nous allons appeler AP 61, action judiciaire et la doter à hauteur de 5 800 000 €. Comme indiqué lors de l'examen de ce projet d'acquisition, il conviendra ensuite d'acter la réduction des AP déjà dotées afin de pouvoir assurer un portage soutenable de cette nouvelle AP. Comme prévu, une réduction sur l'année 2026 et suivantes des autorisations de programme de 2 000 000 € permettra de conserver sur la durée, des ratios de pilotage du budget conformes aux objectifs que nous avons présentés en 2024 et 2025.

Les principales baisses proposées à l'autorisation de programme 41 sont :

- l'opération 412 : rendre nos bâtiments sobres, effectuer des travaux. Cela s'avère moins coûteux que prévu à hauteur de cette diminution proposée à - 600 000 € ;
- et l'autorisation de programme 42 : soutenir les équipes, pour un montant de - 975 000 €.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de l'autorisation de programme 61, action sociale, avec la dotation de 5 800 000 €,
- d'approuver les modifications des autorisations de programme et crédits de paiement approuvés en 2024, conformément au tableau joint à la présente délibération.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Comme nous l'avions évoqué, quand nous avons acquis H1 et H2 au mois de mars, nous étions conscients qu'il fallait réduire un petit peu nos ambitions d'AP pour que nous puissions conserver des finances saines. Cela ne veut pas dire qu'elles sont bloquées, mais afin de garder ce côté sain des finances, il vaudrait mieux réduire quelques AP. Cela n'empêche que nous pourrions les remettre à leur niveau dans les années à venir. Avez-vous une question ou une remarque par rapport à cette modification n°2 ? M. FLORANGE.

**M. Vincent FLORANGE** : Oui, nous souhaitons souligner le fait que le terrain a été acheté à un prix bien trop élevé. Comme d'autres, ce dossier illustre, pour nous, un manque d'anticipation, une action conduite dans l'urgence et ceci, pour plusieurs raisons.

En décembre 2024, la délibération relative à l'acquisition du terrain a été retirée pour manque de bases juridiques et d'éléments d'information nécessaires à la prise de décision. Le 13 mars dernier, la proposition d'acquisition du terrain est présentée à la suite d'une négociation de près de 10 mois. Or, l'estimation des Domaines est datée du 28 février 2025, et la convocation au Conseil municipal a été envoyée le 7 mars, ce qui laissait quatre jours ouvrés pour apprécier l'estimation des domaines. Ensuite, il apparaît que vous n'avez pas cherché et pas tenu compte des prix de vente des différents lots de la ZAC entre l'aménageur et les promoteurs. En effet, je vous en ai fait la demande après le Conseil municipal du 13 mars. Dans un premier temps, vous n'avez pas pu me donner les prix de vente. Après une relance, vous me les avez fournis. Surprise, les prix de vente des lots vendus aux promoteurs sont très inférieurs à celui du prix payé par la Ville aujourd'hui. Les lots sont partis à un prix moyen, taxe comprise, à environ 51 000 €. Aujourd'hui, nous acquérons ce terrain pour un prix de plus de 85 000 € l'are. Par ailleurs, dans votre première réponse, vous

m'expliquiez entre autres que les prix appliqués dépendaient des droits à construire, ce qui est normal. Plus il est possible de construire sur un terrain, plus ce terrain a de la valeur. Or, nous vous rappelons que vous avez pris l'initiative d'augmenter d'un tiers, ou 30 %, ces droits à construire par une décision du 29 septembre 2020. Alors que vous vouliez faire barrage à la bétonisation, une de vos premières décisions a consisté à augmenter de manière très sensible la hauteur des bâtiments constructibles sur la parcelle que nous achetons aujourd'hui. Cette situation est incompréhensible et inacceptable. Cela se passe à Ostwald. Vous faites une ZAC pour construire des logements et des équipements collectifs qui ont été drastiquement revus à la baisse, et ensuite, accorder de généreux droits à construire sur des terrains que vous rachetez ensuite beaucoup plus chers. Il est constaté un côté scandaleux de ne pas défendre les droits de la Ville en acquérant des terrains nus, dont nous avons artificiellement augmenté la valeur. Nous tenions à souligner cela.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Je vous remercie, mais la première question que je vais vous poser est : pourquoi avez-vous voté l'achat de ce terrain, puisque maintenant, vous dites : « Non, c'est trop cher, cela ne va pas ». ?

Je vais quand même vous dire que l'Avis des Domaines a évalué ce terrain, si je ne me trompe pas, à 6 500 000 €. Nous l'achetons à 4 800 000 € hors taxe. Il est vrai que cela passe à 5 800 000 € en TTC, mais nous allons récupérer la TVA. Nous avons déjà un point pour cela. Ensuite, vous me parlez de hauteur de bâtiment, mais au départ, des bâtiments devaient être construits dans le lot I que nous avons protégé. Cette forêt ne sera pas détruite pour y mettre 100 à 150 logements. À ce moment-là, il fallait compenser. La compensation sur un terrain identique ne pouvait se faire en largeur, mais en hauteur. Telle est la raison pour laquelle nous avons accepté l'ajout de deux étages. Il s'agit maintenant d'une histoire ancienne puisqu'il est vendu et arrêté. Nous n'y construirons plus. Cependant, vous me dites que vous vendez pour reconstruire. Je n'ai pas trop compris ce que vous disiez, parce que nous n'allons pas reconstruire des logements dessus. Nous utiliserons ce terrain pour agrandir l'école du Bohrie. Nous en avons besoin pour nos enfants, que cela soit aussi bien pour l'école, la cantine ou le périscolaire.

Je dis que vous revenez sur un sujet que j'ai reproché aussi à l'époque, c'est-à-dire cette ZAC du Bohrie, où nous avons mis de nombreux logements en trop par rapport au premier contrat et où il nous a été supprimé un gymnase, une médiathèque, des salles de classe. Nous savons tout cela, nous l'avons produit et remis, raison pour laquelle nous avons arrêté toutes ces constructions. Il est vrai qu'il s'agit d'un coût pour la Commune, mais il s'agit d'un coût immédiat. Si vous calculez par rapport au fonctionnement, nous le rattraperons très rapidement. Voilà la réponse que je voulais vous donner. Je ne sais pas si Hugues LEVI-TOPAL a envie de rajouter quelque chose.

**M. Hugues LEVI-TOPAL :** Je veux ajouter deux éléments par rapport à tout ce qui a été déjà abordé. La première chose, simplement de mémoire, la Ville n'a pas décidé de la création de la ZAC. Il s'agit de l'Eurométropole. La Ville n'a pas pu à ce moment-là dire ce qu'elle souhaitait ou pas ou même essayer d'établir quelques éléments, ce que Mme la Maire a dit par rapport aux échanges, aux discussions, de manière à limiter un certain nombre d'éléments.

Le deuxième élément est que la connaissance n'était pas suffisante pour savoir qu'une très forte augmentation du nombre d'élèves allait se produire à ce moment-là. Il était encore supposé que l'école du Bohrie serait suffisante pour pouvoir accueillir l'intégralité des nouveaux élèves. Ce n'était en fait pas le cas. En 2024, compte tenu des fameux 10 mois dont vous parlez et des négociations, il a fallu acter impérativement d'établir une extension. Or, l'école du Bohrie ne peut pas être étendue ni sur le dessus, compte tenu de sa structure, ni à l'arrière. Nous n'avons pas 36 solutions. Il fallait absolument avoir un nouveau bâtiment à un endroit donné. Or, ce qui était le plus logique était qu'il soit à proximité des nouveaux habitants qui devaient arriver. Il fallait donc nécessairement trouver un foncier. La Ville n'en avait pas. De toute façon, le choix était assez limité. Nous n'avions alors pas d'école de proximité pour les accueillir et ils se seraient disséminés partout sur le territoire selon des moyens qui n'étaient pas encore connus. Même au-delà de l'école du Bohrie, il n'existe pas de foncier disponible sur la Commune. Il s'agit de la première hypothèse.

Les montants affichés dans la délibération du mois de mars sont radicalement inférieurs à ceux qui ont été demandés à la Ville. Les deux se rapprochaient beaucoup plus du montant de 6,8 millions, dont Mme la Maire

a parlé. Ensuite, une négociation a été clairement entreprise avec l'aménageur pour savoir dans quelle mesure il accepterait de revenir sur toute la marge qu'il avait prévue dans son processus de vente, justement pour permettre à la Ville de procéder à une opération d'intérêt général. Les élus sont ensuite libres de voter ce qu'ils souhaitent.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Je l'avais bien présenté et pareillement dans le dossier que vous avez reçu. Je rappelle que nous avons eu l'unanimité sur cette délibération. Il est vrai que là, je ne comprends pas.

**M. Vincent FLORANGE :** Nous voulons tout simplement souligner ce fait que nous considérons que le terrain a été acheté, très honnêtement, au-dessus de ce que nous aurions pu obtenir, tout simplement.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Mais nous venons de vous expliquer.

**M. Vincent FLORANGE :** Oui, oui, oui.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Nous n'achetons pas un terrain, mais des mètres carrés. Un contrat avait été signé entre l'aménageur, l'Eurométropole et la Commune à l'époque. Je vais laisser la parole à Antoine tout de suite. L'aménageur a fait un effort énorme. Il a accepté de baisser son prix, de perdre des marges et je l'en remercie encore. L'EMS nous a bien aidés à ce niveau. J'ai des oursins dans les poches, je ne pense pas que nous ayons été lésés dans cette transaction. Veuillez m'excuser.

**M. Antoine CHRISTOPH :** Je voulais simplement poser la question à M. FLORANGE, mais je crois qu'il aurait vraiment voulu savoir ou voulait dire que nous aurions pu acheter ce terrain moins cher. Vous avez la parole, dites-nous comment auriez-vous fait.

**M. Vincent FLORANGE :** Une première réponse vient tout de suite, il s'agit simplement de nous associer aux négociations. Cette question n'a pas été abordée dans les commissions, à l'exemple de la commission urbanisme. Nous n'avons pas échangé dessus, il ne nous a pas été demandé si nous avions des idées et ce que nous envisagions de faire.

**M. Antoine CHRISTOPH :** Vous dites que vous avez des idées, nous sommes preneurs.

**M. Vincent FLORANGE :** Nous aurions pu envisager, le cas échéant, un échange de terrains, on a le Krittweg III à côté.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Pardon ? Voulez-vous encore vendre des terres agricoles ? Allez-vous encore construire des logements ? Nous avons racheté des logements. Vous vouliez échanger un terrain ? Le Krittweg III, déjà quand nous étions arrivés, nous ne pouvions pas revenir en arrière sur sa vente, il était déjà signé, il fallait que nous poursuivions. Vous rendez-vous compte ? Nous achetons un terrain pour ne plus avoir de constructions et vous souhaitez faire un *switch* pour construire encore plus.

**M. Claude STEINLE :** Ces personnes ne raisonnent pas en are, mais en mètre carré. Il s'agit du promoteur, raison pour laquelle le prix est tout à fait correct.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Merci M. Steinlé. Je crois que nous avons fait le tour de la question.

**M. Vincent FLORANGE :** En tout cas, vous ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Que voulez-vous dire ?

**M. Vincent FLORANGE :** Nous avons fait notre déclaration et, de toute façon, il a été indiqué dans la délibération qui a été retirée du mois de décembre qu'il ne fallait pas léser l'aménageur. Cela était spécifié dans la négociation en disant que la partie avec laquelle nous traitions, il ne fallait pas léser l'aménageur. Nous nous mettons dans une situation un peu délicate. Cela a été repris avec d'autres termes dans le cadre de cette délibération.

**M. Hugues LEVI-TOPAL :** Simplement, Mme la Maire a bien précisé le contrat était déjà conclu. Quand nous cassons un contrat déjà conclu, nous devons normalement des pénalités. L'idée était d'arriver à casser le contrat sans payer de pénalité. Non seulement, nous ne payons pas de pénalité par rapport à un bénéfice attendu par l'aménageur, mais en plus, ce dernier accepte de revenir sur l'intégralité de ses marges.

On peut toujours trouver quelque chose trop cher, mais la question complémentaire est : si nous avons des besoins et que nous ne voulons plus de logements, s'il y a la volonté de faire marche arrière, que l'aménageur refuse, dans quelle position se retrouvait la ville ? Pas de terrain, pas de possibilité de construire une école et des logements en plus.

**M. Claude STEINLE** : En plus, vu qu'il manque des logements à Strasbourg, l'aménageur aurait très bien pu refuser et dire : « Je fais mon contrat ».

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci Claude. Je peux vous assurer que nous ne nous sommes pas réunis que deux ou trois fois. Nous y sommes allés au forceps. Cela n'était pas évident. Nous avons quand même réussi à trouver un accord.

**M. Christian WENDLING** : Je voulais juste préciser que toutes les décisions concernant ce sujet, prises dans le mandat précédent et celui d'avant, avaient également été votées par vous.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Tout à fait.

**M. Christian WENDLING** : Vous aviez approuvé toutes les modifications.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Nous avons découvert d'autres éléments par la suite. Nous n'allons pas revenir dessus. Nous étions partis avec 1 200 logements, nous nous sommes retrouvés à 1 450 logements, même à 1 500. Cela n'était pas évident. Cela ne nous a jamais été dit, mais il s'agissait de la réalité, sans même laisser les lots H1 et H2. Je pense que nous avons fait le tour de la question. Nous pouvons encore rediscuter maintes fois à ce sujet, mais nous arriverons toujours à la même conclusion. Nous avons tous voté à l'unanimité. Nous avons fait le bon choix. Maintenant, si vous voulez bien, je vais passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
approuve à 28 voix, 5 abstentions  
(Messieurs Beutel, Wendling, Olland et Mesdames Tahéri et Kolb-Goetz)***

- ***la création de l'AP 61 – actions foncières et sa dotation de 5,8 M€***
- ***les modifications des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements approuvées en 2024 conformément au tableau joint à la présente délibération.***

## 02.10 Budget 2025 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Il s'agit de la première décision modificative du budget 2025. Il ne s'agit en rien du compte administratif 2024. Il s'agit de prendre en compte l'acquisition des parcelles de la ZAC, le montant nécessaire, puis la modification de l'affectation des résultats du compte administratif 2024. Simplement, la décision modificative n°1 du budget 2025 s'équilibre globalement entre les dépenses et les recettes à 5 622 849,71 €, soit 814 301,36 € au titre de la section de fonctionnement, et au titre de la section d'investissement, à 4 808 548,35 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 au budget de 2025, telle qu'elle figure en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes, 5 622 849,71€, soit 814 301,36 € au titre de la section de fonctionnement et à 4 808 548,35 € au titre de la section d'investissement ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Avez-vous des remarques ou des questions ? Oui, Christian WENDLING.

**M. Christian WENDLING** : Je constate que mes remarques sur le budget sur les frais de personnel se confirment, les 250 000 en plus, soit 3,5 %, et ce n'est peut-être pas encore défini. Les autres modifications sont effectivement insignifiantes en fonctionnement. En investissement, je note + 5 200 000 de terrains et une baisse de 0,6 % sur le prévisionnel. De 2021 à 2023, nous avons 1 500 000 € d'investissement par an, en 2024, 2 300 000 € et un bond de 532 % en 2025 pour atteindre 12 300 000 €. Ce résultat, constaté à un an des élections, ne manquera pas d'interpeller. Il ne faudra pas oublier de préciser que le solde des emprunts en 2025 sera de 13 100 000 € contre 8,8 M au début de votre mandat soit + 49%.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Nous prenons note de votre remarque. Avez-vous une remarque ou une réponse à donner ?

**Mme Catherine GEIGER** : Oui. S'agissant de l'emprunt, je vais être obligée de rappeler la situation financière que nous avons trouvée. Nous ne pouvons pas aller voir les banques pour emprunter. Nous avons un profil complètement différent ...

**M. Christian WENDLING** : Il s'agissait de 2020 jusqu'en 2022.

**Mme Catherine GEIGER** : Même début 2023.

**M. Christian WENDLING** : Nous n'allons pas refaire l'histoire.

**Mme Catherine GEIGER** : Non, nous n'allons pas refaire l'histoire, mais vous m'obligez à la rappeler.

**M. Christian WENDLING** : Il s'agit juste d'une constatation.

**Mme Catherine GEIGER** : Forcément, maintenant que nous avons récupéré nos marges de financement, notre trajectoire financière est plus saine. Maintenant, nous pouvons aller voir les banques pour contracter un prêt. Maintenant, nous pouvons investir, ce que nous ne pouvions pas faire trois ans auparavant. Ensuite, l'augmentation de la dépense de personnel est marquée dans la délibération. Vous avez une augmentation de la Mutuelle.

**M. Christian WENDLING** : Cela était prévisible.

**Mme Catherine GEIGER** : Certains agents devaient partir à la retraite et, finalement, sont partis plus tard, mais cela s'ajuste au budget. Je peux évoquer aussi l'augmentation des effectifs du périscolaire et cantine, que Delphine a présentée en début de Conseil. Effectivement, nous prévoyons encore d'augmenter l'offre scolaire et périscolaire en 2025. Telle est la vie normale d'un budget en matière de charges de personnel.

**M. Arnaud FREY** : Cela s'appelle un engagement, nous nous sommes engagés à augmenter les places.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Autre chose, Christian, tu as été suffisamment longtemps aux affaires. Il faut savoir qu'à partir du moment où tu peux emprunter à une banque, tu ne sors pas facilement des projets dès le lendemain. Cela se travaille. Vous savez pertinemment que la démarche est longue, nous avons des marchés et de nombreux éléments qui rallongent la décision entre le moment de la décision d'un projet et le moment de le réaliser. Il est vrai que nous arrivons en 2025 et il faudrait un mandat de 10 ans probablement. Si cela ne marche pas pendant deux ou trois ans, nous avons encore sept ans. Nous sommes contraints sur deux ou trois ans. Comment allons-nous, donc, procéder ? Nous faisons surtout au mieux parce que nos finances sont saines et nous allons continuer ainsi en respectant les engagements que nous avons pris par rapport à la population. Je vous ai donné ma réponse. Avez-vous encore une remarque ou une question ? Sinon, je passe au vote. Existe-t-il des abstentions ? Nous avons 11 abstentions. Qui est contre ? Merci beaucoup.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Approuve et autorise à 22 voix, 11 abstentions  
(Messieurs Beutel, Wendling, Olland, Steinle, Bronner, Florange, Guillemot,  
Mesdames Kolb-Goetz, Tahéri, Sorokine, Tollant)***

- ***la décision modificative n°1 au budget 2025 telle qu'elle figure en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 622 849,71 € soit à 814 301,36 € au titre de la section de fonctionnement et à 4 808 548,35 € au titre de la section d'investissement ;***
- ***et Mme la maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.***

## 02.11 Tarifs 2025 modification

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Très rapidement, nous nous sommes aperçus lors de la mise en œuvre, que certains éléments dans les actions pouvaient prêter à confusion. Nous ne modifions pas la ligne, mais un certain nombre d'éléments de langage. Par exemple, nous ajoutons la mention « par an » pour la mutation des parcelles des jardins, nous supprimons la notion de caution pour la mutation des chalets, d'autres types de sanctions en cas de non-respect des règles et des procédures. Les modifications ne sont pas très significatives.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la nouvelle version du catalogue des prix, telle qu'elle figure en annexe que vous avez tous lue, j'imagine ;
- de dire que ceux-ci sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et jusqu'à la prochaine révision ;
- d'autoriser, Mme la Maire, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Je veux juste donner un exemple pour ceux qui n'auraient pas lu toute la délibération. Par exemple, les concessions sont pour un certain nombre d'années, les concessions du cimetière à 15, 20 ou 30 ans. Cela n'avait jamais été vraiment précisé. Nous avons d'autres éléments, par exemple, les locations de jardin. Aucune mention ne spécifiait que cela ne concernait qu'une année. Nous avons donc mis tout cela dans les clous. Nous n'avons rien changé au niveau des montants, nous avons juste changé le phrasé. Il en est ainsi pour éviter la question « La location du jardin est-elle pour trois mois ou un an ? ». Non, c'est pour l'année tout simplement. Avez-vous une remarque ou une question par rapport à cette modification ? Existe-t-il des abstentions ? Qui est contre ? Je vous remercie pour votre unanimité.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Approuve à l'unanimité***

- ***la nouvelle version du catalogue des prix telle quelle figure en annexe ;***
- ***dit que ceux-ci sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et jusqu'à leur prochaine révision ;***
- ***autorise Mme la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.***

## 02.12 TLPE – mise à jour des tarifs

Rapporteur : M. Alain AMMERICH, Adjoint en charge de l'Économie et du Commerce de proximité  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**M. Alain AMMERICH** : Le 20 juin 2024, le Conseil municipal avait approuvé la taxe de la publicité extérieure, applicable pour l'année 2025. En raison de diverses erreurs matérielles et de l'impossibilité de majorer les tarifs, les délibérations prises par les communes ont été fragilisées. Ainsi, le Conseil municipal a approuvé par décision modificative le barème de la TLPE applicable pour l'année 2025, le 12 décembre 2024. La situation réglementaire est désormais stabilisée. Il est question de délibérer au sujet de l'actualisation du tarif de la taxe de la publicité extérieure applicable en 2026 avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Dans le principe de continuité des politiques publiques, il est proposé de ne pas modifier les prix et de s'inscrire dans une mise à jour automatique sur la base de l'actualisation prévue par les nouvelles dispositions.

Sur cette base, il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer comme suit le tarif sur la taxe de la publicité extérieure applicable en 2026 sur la base des tarifs maximaux autorisés ;
- de dire que les tarifs seront automatiquement revalorisés chaque année en fonction du temps de valorisation de l'indice des prix à la consommation. En fait, l'augmentation des tarifs sur la publicité extérieure augmentera tous les ans, le point d'indice égal au niveau du point de l'indice et il ne sera pas nécessaire de revoter tous les ans cette augmentation de tarif ;
- de dire que la taxe de la publicité extérieure sera recouverte annuellement par la Commune ;
- et d'autoriser, Mme la Maire, à signer le document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Alain. Avez-vous des remarques par rapport à cette délibération sur la taxe de la publicité extérieure ? Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Sept personnes s'abstiennent. Qui est contre ? Je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
autorise à 26 voix, 7 abstentions***

***(Messieurs Beutel, Wendling, Olland, Florange, Guillemot et Mesdames Tahéri, Kolb-Goetz)***

- ***Mme la Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.***
- ***dit que les tarifs seront automatiquement revalorisés chaque année en fonction du taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France (Taux de croissance IPC N-2, source INSEE, arrondi au dixième d'euro par mètre carré) conformément aux dispositions de l'article L.454-58 du CIBS ;***
- ***dit que la taxe sur la publicité extérieure sera recouverte annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément aux articles L.2333-14, R.2333-14 et 15 du CGCT.***

## 02.13 Projets – Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation du groupe scolaire Jean Racine

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Je vous rappelle que la loi de finances pour 2025 pérennise le fonds de soutien à l'investissement local sous le nom de dotation de soutien à l'investissement local, DSIL, dont les modalités de fonctionnement sont présentées à l'article L.2334-42 du Code général des collectivités territoriales. Pour mémoire, la DSIL permet de subventionner les projets des communes dans les domaines suivants : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement des infrastructures en faveur de la mobilité et la construction de logements, développement du numérique, de la téléphonie mobile, création, transformation, rénovation des bâtiments scolaires, ce qui est notre cas, les réalisations d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Nous pouvons également être éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR 2025. La liste des actions éligibles est inscrite dans la délibération. Je vous rappelle également que le 26 février 2024, nous avons adopté un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2024-2030. Nous approuvons la création d'ouverture des autorisations de programme, crédits de paiement correspondants. Le dossier présenté concerne la rénovation du groupe scolaire Jean Racine, un bâtiment extrêmement peu isolé et très énergivore, pour ceux qui le connaissent. Cette opération est inscrite à l'opération 312 de l'autorisation du programme 31, pour un montant de 3 000 000 € TTC. Elle répond parfaitement aux critères de la DSIL et aux objectifs poursuivis par la Ville, tant par rapport à son engagement en faveur de la transition énergétique que de la maîtrise de ces dépenses publiques.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'opération de rénovation du groupe scolaire Jean Racine telle qu'elle figure sur la fiche annexée intégrant son plan de financement ;
- d'autoriser, Mme la Maire et, ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local,
- d'autoriser, Mme la Maire ou son représentant, à solliciter toutes les subventions possibles au titre des autres dispositifs de l'État, y compris DETR, à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), à solliciter également une subvention auprès du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), de la réserve parlementaire, et de tous les autres co-financeurs potentiels, publics, privés, selon la nature du projet (Europe, Région, Communauté Européenne d'Alsace, Fondation du Patrimoine, etc.) ;
- d'autoriser, Mme la Maire, à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Vous pourrez relever dans la partie annexe les impacts attendus sur les travaux de Jean Racine. Par exemple, nous avons un niveau de consommation intérieure de près de 70 % par rapport à l'existence d'un chauffage, d'un éclairage, etc. Il est mentionné également une consommation d'énergie possible divisée par cinq, et surtout, un meilleur confort pour les utilisateurs. Il est vrai que j'ai déjà pris cette décision, que j'ai un peu anticipé le 27 mai, pour que les dossiers des demandes de subventions puissent être envoyés rapidement. Nous avons la même situation, il s'agit simplement de la même délibération.

**M. Christian WENDLING** : Je remarque une erreur sur votre tableau.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Cela est possible.

**M. Hugues LEVI-TOPAL, DGS** : Cela est vrai, il a deux fois le comptage de 545 000 € qui sont en double.

**M. Christian WENDLING** : Avant l'explication, au niveau du montant des financements, nous voyons qu'en vert, il est marqué 2 M€ pour un pourcentage maximum de 80 %, sachant que le montant sollicité est de 1 M€. Le calcul est un peu étrange, et en dessous également, 2 M€, 40 % de pourcentage maximum, 700 000 €, cela ne correspond pas très bien au pourcentage.

**M. Hugues LEVI-TOPAL, DGS** : Cela est vrai. Nous avons deux explications. D'abord, la première, un nombre d'erreurs est constaté, parce qu'il faut beaucoup varier en termes de montant. Je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité, mais une fois, Fonds vert a été augmenté, et une fois, il a été diminué. Cela faisait un va-et-vient assez souvent. Nous avons donc décidé, avec la Préfecture, de conserver le montant sollicité au départ. Ensuite, le deuxième élément est que sur un certain nombre de points, comme le FEDER, l'assiette éligible dépend véritablement de la nature des dépenses qui sont effectuées. Il ne s'agit pas d'un montant global qui est un maximum à présenter comme dépense, il s'agit vraiment de la nature de chacune des dépenses. Comme vous l'avez vu avec la délibération qui suit concernant le marché, nous avons fait un estimatif. Celui-ci a fréquemment été modifié, le montant qui est là, indiqué dans le financement prévisionnel est celui qui a été présenté la première fois au niveau de la Préfecture. Depuis, au niveau du projet définitif par le maître d'œuvre, vous trouverez dans la délibération 5.1, le montant a varié. Il a encore varié dans ses définitions exactes de ce qui était éligible. De toute façon, le montant qui a été demandé est celui qui est figé au niveau de la demande de subvention. Nous verrons, au final, qu'ils sont réellement modifiés par rapport aux marchés qui sont notifiés, ce qui est à prendre comme un montant plafond.

**M. Christian WENDLING** : Logiquement, le montant doit être identique en dépenses et en recettes des deux côtés du tableau.

**M. Hugues LEVI-TOPAL, DGS** : Tout à fait, il s'agit de la grosse erreur du tableau.

**M. Christian WENDLING** : Il serait bien si vous arriviez à avoir un remboursement plus important que ce que vous dépensez.

**M. Hugues LEVI-TOPAL, DGS** : Non, nous n'arrivons pas à ce niveau, quand même.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Nous avons le droit de rêver. Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous allons passer au vote. Existe-t-il des abstentions ou des votes contre ? Unanimité, je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
confirme et autorise à l'unanimité***

- ***L'opération de rénovation du groupe scolaire Jean Racine telle qu'elle figure dans la fiche ci-annexée intégrant son plan de financement ;***
- ***Mme la Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ;***
- ***Mme la Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles au titre des autres dispositifs de l'Etat, y compris, la DETR, la DRAC, le FNADT, la Réserve parlementaire, ainsi que celles des autres co-financeurs potentiels publics ou privés selon la nature des projets (Europe, Région, Communauté Européenne d'Alsace, Fondation du Patrimoine, etc.).***
- ***Mme la Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.***

### **03.01 Subvention SINE – Accompagnement du programme éducation nature environnement**

Rapporteur : Mme Delphine RIDEAU, Adjointe à la Maire en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la Jeunesse.

Point présenté en commission enfance-jeunesse-solidarité le 20 mai 2025

**Mme Delphine RIDEAU** : Il s'agit d'un partenariat que nous avons noué avec l'association SINE qui propose des ateliers pédagogiques relatifs à la nature et à l'environnement, auprès des écoles et les périscolaires avec une contribution qui est évaluée à hauteur de 9 000 € pour l'année scolaire. Il me semble qu'il s'agit vraiment de leur spécialité reconnue sur l'ensemble de l'Eurométropole sans difficulté et que cela s'inscrit dans ce que j'évoquais en début de séance autour du sens que nous voulons donner au développement des bâtiments, des écoles et des périscolaires et que cela ne soit pas qu'un travail sur les bâtiments, mais pour mettre aussi en accompagnement des équipes, des enfants, des parents en matière pédagogique et en lien avec la protection de la nature et l'environnement.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Un travail sur l'alimentation sera mené par SINE.

**Mme Delphine RIDEAU** : Cela donnera lieu à un certain nombre de développements. Il faudra le temps que les professionnels des périscolaires et des écoles s'en emparent et enfin, voir ce dont ils ont envie aussi d'en faire.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Absolument, merci beaucoup. Auriez-vous une remarque ou une question ? Qui s'abstient ? Unanimité.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré*

*Approuve et autorise à l'unanimité*

*(Sans le vote de Mme Baas, membre de l'association SINE qui ne prend pas part au vote).*

- *Le versement d'une subvention de 9 000 € à l'association SINE pour la mise en œuvre des projets d'éducation nature et environnement proposés pendant l'année scolaire 2025-2026 ;*
- *Mme la Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.*

## 04.01 CSC – Convention d'objectifs et d'occupation

Rapporteur : Mme Delphine RIDEAU, Adjointe à la Maire en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la Jeunesse.

Point présenté en Commission Enfance Jeunesse Solidarité le 26 février 2025 et le 20 mai 2025

**Mme Delphine RIDEAU** : Le centre socioculturel a été créé il y a maintenant deux ou trois ans. Nous proposons cette année la signature d'une convention annuelle pour cette année, relative à une subvention de fonctionnement permettant à ce centre socioculturel de développer l'ensemble de ses missions en matière d'actions sociales, éducatives et culturelles et de cohésion sociale. Nous ajoutons cette année la partie accompagnement jeunesse pour un montant de 80 000 € par an pour la partie subvention de fonctionnement général et 25 000 € en plus pour les six mois qui restent de l'année 2025. Sur la partie animation jeunesse, cela fera 50 000 € pour le poste d'animateur l'année prochaine, sachant que l'année prochaine, l'objectif est de signer avec eux une convention pluriannuelle pour avoir une visibilité en matière de financement et de projection d'activités, mais seulement l'année prochaine parce que cela s'alignera avec le financement qu'ils auront à nouveau de la CAF. Ils en ont un actuellement et sont arrivés à la fin, première période de vie avec la CAF. Ils sont actuellement en période de questionnaire, de diagnostic et de renouvellement du projet social du centre socioculturel. Il est assez logique que nous nous engagions de façon pluriannuelle à partir de l'année prochaine. Aucun changement n'est constaté toute cette année, comparé à l'année dernière, par rapport à la subvention de fonctionnement de 80 000 €. Nous ajoutons simplement pour la deuxième partie de cette année 2025, les 25 000 € relatifs à l'animation jeunesse. Cela fera 80 000 € plus 50 000 € pour l'année prochaine.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Delphine. Avez-vous des questions ou des remarques par rapport à cette convention d'objectifs ? Oui, M. Florange.

**M. Vincent FLORANGE** : Normalement, il était prévu que le CSC présente des rapports d'activité annuellement. Nous ne les avons jamais reçus.

**Mme Delphine RIDEAU** : Il faut le leur demander, ils ont des assemblées générales et des communications. Cela ne relève pas de la Mairie, ils sont totalement indépendants. Ils ont leurs instances.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Il ne s'agit pas d'un service de la Mairie.

**M. Vincent FLORANGE** : Nous savons bien que les élus doivent voter une subvention, il faut nous tenir régulièrement au courant, cela me paraît assez naturel. Par rapport à cette subvention, vu que nous ne savons pas quelles sont les activités qui sont tenues ici, nous avons quand même besoin d'avoir une idée sur ce qui se passe, des éléments concrets, notamment ce qui était dans le contexte. Nous n'avons pas les éléments pour pouvoir décider en toute connaissance de cause. C'est avec un grand regret que nous allons nous abstenir quant à cette subvention. Je crois qu'une association devait d'ailleurs s'y créer, l'association CSF 67 ?

**Mme Delphine RIDEAU** : L'association porteuse actuellement du centre socioculturel est l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles du Département du Bas-Rhin qui a toujours été très au cœur avec le fait qu'elle n'avait pas vocation à porter un centre socioculturel dans la durée. Depuis, une des missions qu'ils avaient acceptée d'assurer avec l'équipe qui s'est constituée au fil du temps, était de travailler avec les habitants et surtout les utilisateurs du centre socioculturel à la création d'une association d'usagers du CSC. Cela est en bonne voie. Nous ne nous immisçons pas dedans. Il s'agit de leur travail au niveau du centre socioculturel, avec l'appui de la CSF, et la perspective que cette association d'usagers soit créée, et qu'ensuite, la CSF et les salariés accompagnent les responsables de cette association, pour qu'ils prennent en main la place de la CSF aujourd'hui, qui devrait devenir une association gestionnaire du centre socioculturel.

La création et le déploiement du centre socioculturel prennent toujours un peu de temps. Cela ne se fait pas facilement, le temps de trouver des personnes qui veulent bien s'investir dans la création d'une nouvelle association et qui veulent bien ensuite que cette association devienne un gestionnaire qui emploie du

personnel et qui déploie, je suis sûre que vous en prendrez toute la mesure très prochainement, un nombre extrêmement important d'activités auprès d'un public très large.

**M. Vincent FLORANGE** : L'association n'existe donc pas encore.

**Mme Delphine RIDEAU** : Si, elle est créée, mais pas encore dans la perspective de reprendre la gestion du centre socioculturel. Il existe en revanche une association des usagers du centre socioculturel.

**Mme Gabrielle GERTZ** : Ils s'occupent de l'animation et de la programmation des activités.

**M. Vincent FLORANGE** : Obligatoirement, l'utilisateur pourra en faire partie.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui.

**Mme Delphine RIDEAU** : L'utilisateur au sens d'utilisateur, que ce soit un bénévole encadrant, proposant ses services pour les activités menées au sein du centre socioculturel, ou les personnes qui bénéficient des actions. Nous n'avons pas inventé cette procédure ou imposé cela à la CSF. Il s'agit d'une procédure qui a été travaillée sur demande de la CAF qui cofinance aussi largement l'équipement de service et qui, à l'habitude de demander cela, dans la création de nouveaux centres socioculturels. Cela passe ensuite par comité de pilotage.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci beaucoup. Maintenant que toutes ces explications ont été très claires, si vous n'avez plus de questions, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Deux. Qui est contre ? Je vous remercie.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré*

*Approuve et autorise à 31 voix, 2 abstentions  
(Messieurs Florange et Guillemot)*

- *Le financement de ces projets tels que présentés ci-dessus ;*
- *La convention d'objectifs et de moyens ainsi que la convention de mise à disposition de locaux ;*
- *Mme la Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.*

## 05.01 Réhabilitation de l'école Jean Racine – marchés de travaux – autorisation de signature des marchés

Rapporteur : M. Jérémy MARICHEZ, Délégué Finances et Ressources Humaines  
Point présenté en commission

**M. Jérémy MARICHEZ** : Dans le cadre de la mise en œuvre des projets inclus le plan pluriannuel d'investissement de la Ville, et qui sont retracés dans les AP/CP, pour rappel, nous avons voté les AP/CP durant le Conseil municipal du mois de février de l'année dernière 2024. Cette autorisation de programme et crédits de paiement figure à l'AP n°31, qui comprend une opération qui est dédiée à la rénovation des écoles. Cette opération-là comprend notamment la rénovation du groupe scolaire Jean Racine. Les missions de maîtrise d'œuvre ont été confiées à l'Atelier G5 au mois de décembre de l'année dernière, et une consultation a été lancée pour les marchés de travaux, en phase sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions ouvertes par l'article L.2123-1 du Code de la commande publique (CCP).

Cette consultation s'est effectuée sur la base de 11 lots, qui sont écrits dans la délibération pour un montant total estimé à hauteur de 2 601 704,85 €. Compte tenu de l'obligation de désamianter les passages de ces bâtiments, cette intervention doit forcément avoir lieu en dehors de la présence des élèves et des parents pendant la période estivale, et également en tenant compte des délais d'instructions préalables de ce dossier d'une durée incompressible d'un mois. Une première phase d'appel à la concurrence a été lancée au mois d'avril, notamment pour les lots un et deux : désamiantage et menuiserie extérieur, et un second appel public à la concurrence a été lancé ensuite au mois de mai.

Dans chaque phase, il va falloir déclarer recevables les candidatures et les offres reçues. Une première analyse a été effectuée par le maître d'œuvre, avant d'être soumise à cette analyse, à l'avis de la commission des marchés. Concernant tout d'abord des lots un et deux, un certain nombre de dossiers ont été reçus, et soumis à l'avis de la commission. Une offre a été comme étant inappropriée, irrégulière ou inacceptable. Suite à l'analyse de la commission, il a été décidé d'attribuer les lots de la manière suivante :

- le lot 1 a été attribué à GCM DEMOLITION SAS à hauteur de 291 140 € HT,
- et le lot 2, à SAS FT2J MENUISERIE à hauteur de 283 236 € HT.

S'agissant des lots 3 à 11, avec un certain nombre d'offres sur des dossiers de candidature qui ont été retirés, et à l'issue de la seconde phase d'analyse par le maître d'œuvre, un lot s'est avéré infructueux. Nous n'avons pas reçu d'offre pour le chauffage. Le lot trois concernant l'échafaudage et les façades a dû être déclaré sans suite, en lien avec certaines modifications qui s'avèrent nécessaires dans le cahier des charges, un décalage entre l'offre retenue et le cahier des charges défini au préalable. Les deux lots, le lot 9 et le lot 3, feront donc l'objet d'une relance, mais ce report ne remet pas du tout en cause la planification du démarrage des travaux à la date convenue, car les lots principaux ont pu être validés.

Cinq lots, selon cette deuxième phase, aujourd'hui, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, feront l'objet d'une prochaine modification. Il s'agit du lot 4, « étanchéité zinguerie », et du lot 5 « rénovations », le lot 7 « gros œuvre », le lot 10, VMC, et le lot 11 pour la « serrurerie ».

S'agissant des lots 6 et 8, tous les candidats ont déposé des offres inférieures au montant estimé pour chacun de ces lots. Une diminution globale des prix et une amélioration technique des offres semblent possibles. Il est proposé pour ces deux lots-là de poursuivre la négociation avec les candidats qui ont envoyé une offre.

Sur ces bases, il est proposé ce soir au Conseil municipal :

- d'autoriser, Mme la Maire ou son représentant à signer les marchés tels qu'ils figurent au tableau, joint dans la délibération pour les lots numéro 4, 5, 7, 10 et 11, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant ;

- d'autoriser Mme la Maire, à négocier avec les trois premiers candidats pour les lots 6 et 8 et à signer les marchés qui en résulteront ;
- et de dire que les dépenses seront imputées au titre de l'autorisation de programme AP n°31 sur l'opération numéro 312, chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21312 « bâtiments scolaires ».

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Merci beaucoup, Jérémy. Je veux d'abord vous remercier parce qu'il est vrai que nous vous avons envoyé une délibération qui n'était pas complète, mais nous avons hésité à vous faire venir deux fois en l'espace de 15 jours. Telle est la raison pour laquelle vous avez ces documents sur votre table. Ensuite, cela n'est pas coutume, mais je voulais remercier Joël MAECHEL, notre Directeur des services techniques, qui a fait un travail considérable parce que ce n'est pas un dossier que nous avons eu mais presque une cinquantaine de dossiers qu'il a fallu consulter. Il s'agit d'un travail énorme. Je veux le remercier pour son travail. À part cela, une réunion se tiendra avec les directrices d'école, les représentants des parents d'élèves et les équipes d'enseignants, si je ne me trompe pas. Delphine, je te laisse la parole.

**Mme Delphine RIDEAU :** Hier encore, j'ai rencontré l'équipe des enseignants et des parents élus, des représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire Jean Racine et ceux de la maternelle récemment. Ils sont ravis que nous engagions l'ensemble de ces travaux-là. Ils ont bien conscience que de légers désagréments se présenteront à la fin de cette année, entre septembre et décembre, notamment un peu de bruit. Toutefois, ils sont tout à fait prêts à expliquer cela aux enfants pour que leur quotidien à l'école en soit amélioré.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Merci. Les travaux commenceront au début des vacances scolaires. Des travaux de désamiantage et la pose des fenêtres se feront à l'été. Le reste, notamment l'isolation extérieure, la peinture, etc., se fera sur le reste de l'année. Néanmoins, dans la mesure du possible et suite à une demande aux entreprises, ces dernières travailleront le mercredi, le samedi, et pendant les vacances, après les heures scolaires. Un petit peu de désagrément se présentera, comme le disait Delphine, mais cela ne correspondra pas à de gros bruits empêchant l'enseignement à nos petits. Avez-vous des remarques ou des questions ?

**M. Christian WENDLING :** Je regarde les documents, et dans le lot 8, sur l'électricité est marqué 376 500 €. Par contre, dans votre demande de subvention, il est marqué 375 000 €.

**M. Hugues LEVI-TOPAL DGS :** Je venais de le dire, cela dépend de la date à laquelle les éléments ont été remplis.

**M. Christian WENDLING :** L'ensemble des lots est identique, une différence de 1 000 € est constatée. À mon avis, il s'agit d'une erreur d'impression.

**M. Hugues LEVI-TOPAL DGS :** Non, cela était vraiment fait de cette manière. Mme la Maire l'avait évoqué, avec des va-et-vient. Effectivement, le dossier a été assez complexe à monter, notamment pour être sûr de rentrer dans les clous et pour pouvoir être éligible au FEDER.

**M. Christian WENDLING :** Nous pouvons donc l'ajuster, il faut avoir le même montant dans les deux documents.

**M. Hugues LEVI-TOPAL DGS :** Je vais régler les erreurs matérielles, celle du comptage en trop de 545 000 €, et effectivement, remettre correctement les deux. Cela ne changera pas le montant demandé en termes de subvention.

**Mme Fabienne BAAS, Maire :** Je pense que nous allons nous retrouver avec un montant, peut-être, moins important que celui qui était prévu au départ.

**M. Hugues LEVI-TOPAL DGS :** Pour l'instant, nous avons affiché un montant de dépense inférieur à l'estimation d'environ 500 à 600 000 €.

**M. Christian WENDLING** : Cela veut donc dire que dans l'un et dans l'autre, normalement, cela est prévisionnel.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Non.

**M. Hugues LEVI-TOPAL DGS** : De toute façon, les subventions seront calculées in fine sur le montant des marchés réellement attribués.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Il faut surtout retenir que nous attendons une réduction d'environ 50 000 € par an des frais d'énergie grâce aux travaux qui se sont effectués. Si vous n'avez pas d'autres remarques ou questions, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie pour votre unanimité.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
autorise à l'unanimité***

- ***Mme la Maire ou son représentant à signer les marchés tels qu'ils figurent au tableau ci-dessus pour les n°4, 5, 7, 10 et 11, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant ;***
- ***Mme la Maire à négocier et à signer avec l'ensemble des candidats des lots 6 (plâtrerie) et 8 (électricité) les marchés qui en résulteront ;***
- ***Dit que les dépenses en résultant seront imputées au titre de l'autorisation de programmes n°31, sur l'opération n°312, au chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21312 « bâtiments scolaires ».***

## 06.01 Subventions 2024 – complément

Rapporteur : M. Ronan CHASSENOTTE, Adjoint en charge de la Démocratie locale, Réunions citoyennes, Contrat local de Santé et Associations non-sportives  
Point présenté en commission le 5 décembre 2024

**M. Ronan CHASSENOTTE** : Tout d'abord, par rapport aux subventions, il est souhaitable de rappeler que les associations ostwaldoises ou non ostwaldoises œuvrant sur le territoire de la Ville d'Ostwald peuvent, évidemment, prétendre à un soutien de la part de la Commune. Je vous rappelle également que les subventions et les dossiers qui ont été reçus au titre de l'année 2024 avaient été abordés lors de notre Conseil municipal du 8 décembre 2024. Lors de cette délibération, nous avons montré que certaines associations n'avaient pas pu fournir l'intégralité des documents demandés. Cela avait gelé leur demande de subvention, raison pour laquelle, aujourd'hui, nous avons ce deuxième temps de subventions au titre de l'année 2024. Vous avez vu que l'Association de Solidarité, Créativité, Ouverture et Partage, l'ASCOP, qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 500 €, la Chorale Sainte-Cécile, qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 350 €, et la Chorale des Jeunes - Paroisses Catholiques d'Ostwald, de 200 €, et Habitat et Humanisme d'Alsace, de 400 €.

Ces dossiers de subvention ont été vus lors de la commission association qui s'est réunie le 20 mai dernier. Le total de l'ensemble des montants de subvention considérés à cette délibération est de 1 450 €, ce qui fera le total des subventions pour l'exercice concerné, c'est-à-dire pour l'exercice 2024, de 59 850 €. Il est rappelé, je tiens à souligner, que chaque conseiller municipal intéressé par l'une ou l'autre des attributions, que ce soit pour l'ASCOP, la Chorale Sainte-Cécile, la Chorale des Jeunes - Paroisses Catholiques d'Ostwald ou Habitat et Humanisme d'Alsace, doit se retirer au moment de l'examen.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver pour un total de 1 450 € les attributions des subventions au titre de l'année 2024 pour les associations, telles qu'elles ont été indiquées dans le tableau des subventions en annexe ;
- d'autoriser, Mme la Maire, à procéder à leur versement et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Ronan. J'ai juste une question, l'un d'entre nous fait-il partie de l'une de ces associations, ASCOP, Chorale Sainte-Cécile, Chorale des Jeunes de l'Église Catholique et Habitat et Humanisme d'Alsace ? Nous pouvons faire un vote global et passer par association. Avez-vous une remarque ou une question par rapport à cette subvention supplémentaire qui a été attribuée ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie pour votre unanimité.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Approuve et autorise à l'unanimité***

- ***Pour un total de 1 450 €, les attributions de subventions au titre de 2024 aux associations telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé à la présente délibération***
- ***Mme la Maire ou son représentant à procéder à leur versement et signer tout document relatif à la mise œuvre de la présente délibération.***

## 07.01 Tableau des effectifs – modification – créations d’emplois

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission le 12 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Il s'agit d'une mise à jour. Je vous rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs. Il ne s'agit pas de nouvelles embauches. Il ne s'agit pas d'une création nette de postes, ces derniers existent déjà et ne sont pas budgétés. Il s'agit d'avancements d'échelon, de grade, de remplacements, de prolongations de contrats déjà existants.

Je vous propose donc :

- de créer à compter du 13 juin 2025 :
  - un emploi à temps non complet de 31 heures d'adjoint technique,
  - un emploi à temps non complet de 25 heures d'adjoint technique également,
  - un emploi à temps complet d'ingénieur,
  - deux emplois à temps complet d'agent de maîtrise ;
  - et six emplois à temps complet d'adjoint d'animation ;
- d'autoriser, Mme la Maire, à signer les arrêtés relatifs ;
- d'autoriser Mme la Maire à fixer la durée du contrat le cas échéant ;
- et d'autoriser, Mme la Maire, à fixer le montant de la rémunération.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Avez-vous une remarque ou une question ? Nous pouvons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Adopte et autorise à l'unanimité***

- ***De créer à compter du 13 juin 2025, un emploi à temps non complet (31H) d'adjoint technique***
- ***De créer à compter du 13 juin 2025, un emploi à temps non complet (25H) d'adjoint technique***
- ***De créer à compter du 13 juin 2025, un emploi à temps complet d'ingénieur***
- ***De créer à compter du 13 juin 2025, deux emplois à temps complet d'agent de maîtrise***
- ***De créer à compter du 13 juin 2025, six emplois à temps complet d'adjoint d'animation***
- ***Mme la Maire à signer les arrêtés y relatifs***
- ***Mme la Maire à fixer la durée des contrats, le cas échéant***
- ***Mme la Maire à fixer le montant de la rémunération***

## **07.02 Règlement de formation – mise à jour**

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission Finances le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Il s'agit d'une modification mineure pour la formation des agents de la Ville. Il s'agit de revoir l'augmentation du plafond des frais de déplacement dans les communes de plus de 200 000 habitants et de faire un remboursement au réel des frais de repas. Avant, nous avions un forfait de 20 €, maintenant, il faut demander la facture pour effectuer un remboursement au réel. Il est proposé :

- d'adopter le règlement de formation qui a été présenté et qui figure en annexe.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Avez-vous une question ou une remarque par rapport à cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
adopte à l'unanimité***

***la mise à jour du règlement de formation telle qu'elle vient d'être présentée  
et telle qu'elle figure en annexe.***

### **07.03 Protection sociale – complémentaire santé – modification**

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission Finances le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Je vous rappelle que la Ville participe à hauteur de 100 % des frais engagés par les agents de la Ville en termes de complémentaire de santé. Le montant est régulièrement mis à jour. La dernière mise à jour date du 18 avril 2024, afin de prendre en compte les évolutions des prix de la mutuelle, retenus par la Ville. La notification présentée consiste en une nouvelle évaluation de cette participation, compte tenu d'une nouvelle modification des tarifs.

Vous avez le tableau dans la dernière page de la délibération. Pour un agent de la collectivité, nous avons 105 € depuis mai 2024 et nous proposons de monter le montant à 115 €. Il est également proposé d'ajuster les montants de participation pour les conjoints des agents, même si l'occasion ne se produit pas et pour les enfants. Nous proposons d'approuver la mise en place de la participation à la complémentaire santé de la collectivité telle qu'elle est explicitée ci-dessus.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Avez-vous des remarques ou des questions ? M. FLORANGE.

**M. Vincent FLORANGE** : Est-il précisé que le contrat d'assurance sera revu en 2026 ?

**Mme Catherine GEIGER** : Il se termine le 31 décembre de cette année et nous lancerons les appels en septembre.

**M. Vincent FLORANGE** : Qu'en est-il des personnes assurables ? La Commune participe pour l'agent, éventuellement si son conjoint travaille dans la Commune. Qu'en est-il des enfants ?

**Mme Catherine GEIGER** : Le maximum est de deux enfants.

**M. Vincent FLORANGE** : Ne sont-ils pas couverts ?

**Mme Catherine GEIGER** : Le troisième enfant ne l'est pas.

**M. Vincent FLORANGE** : Les familles nombreuses sont celles qui auraient besoin d'un élan de solidarité.

**Mme Catherine GEIGER** : Franchement, je ne connais pas d'autres collectivités qui soient aussi généreuses qu'Ostwald en matière de complémentaire santé. Aujourd'hui, cela pèse lourd.

**M. Christian WENDLING** : Merci de ne pas l'avoir oublié.

**M. Vincent FLORANGE** : Je n'ai aucune critique dessus.

**Mme Catherine GEIGER** : La proposition a été approuvée à l'unanimité en CST.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous pouvons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité. Je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Approuve à l'unanimité***

***la mise en place de la participation à la complémentaire santé de la collectivité  
telle qu'explicitée ci-dessus***

## **07.04 Accueil de stagiaire – gratification pour les stages de courte durée**

Rapporteur : Mme Catherine GEIGER, Adjointe à la Maire, chargée des finances et des ressources humaines  
Point présenté en commission Finances le 2 juin 2025

**Mme Catherine GEIGER** : Vous l'aurez tous noté, le petit résumé est un mauvais copier-coller de la délibération. Il s'agit, dans cette délibération, de prévoir l'octroi d'une gratification à des stagiaires de moins de deux mois. En fait, l'employeur est tenu de rémunérer le stagiaire à partir du moment où le stagiaire reste plus de deux mois. L'idée est de gratifier les stagiaires quand bien même leur temps de présence dans la collectivité est inférieur à deux mois, à condition que la durée soit quand même supérieure à trois semaines. Le stagiaire devra suivre un cursus d'études supérieures. La gratification s'élèvera à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale et elle sera proratisée en termes de temps de travail inférieur à 35 heures hebdomadaires.

Cette gratification sera conditionnée à la remise d'un rapport d'un mémoire ou de tout autre document relatif au stage, défini dans la convention, qui sera remis au titulaire du stagiaire. Il pourra aussi participer à l'abonnement de transports sous réserve de remplir les conditions du droit commun. Pareillement, ce point a recueilli favorable un avis unanime lors du dernier Comité social et territorial du 28 mai. Il nous est donc proposé ce soir d'approuver le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement dans les conditions explicitées ci-dessus.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Merci, Catherine. Quelqu'un a-t-il une remarque ? Il ne s'agit pas d'une grosse rémunération, mais cela permettra à ces jeunes qui sont là pendant deux mois d'avoir une petite indemnité. Nous pouvons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Unanimité.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Approuve à l'unanimité***

***le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement,  
dans les conditions explicitées ci-dessus.***

## 08.01 Motion relative aux difficultés et aux délais d'attente des équipages des véhicules de secours aux urgences des établissements hospitaliers

Rapporteur : Mme Fabienne BAAS, Maire  
Point non présenté en commission

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : J'ai deux motions à vous présenter. L'une est en faveur du SDIS 67 qui a été saisi par le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin qui, depuis plusieurs années, fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de la mission de secours d'urgence aux personnes. Cela représente 85 % de leur activité opérationnelle. En effet, à l'occasion des transports sanitaires du service d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages de véhicules de secours et d'assistance aux victimes subissent, avant la prise en charge des victimes, un très long temps d'attente, régulièrement supérieur à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à sept heures. Si ces délais s'avèrent difficiles à vivre pour tous les patients, bien sûr, ils ont également un impact particulier délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

Vous avez eu la motion, je ne vais pas vous en dire plus. Je pense que Nicolas, tu sais de quoi je parle. Sur ces bases, il vous est proposé de demander à l'État, par l'intermédiaire notamment de l'Agence régionale de santé, d'ores et déjà, bien sûr, alertée à de nombreuses reprises, et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires, afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil en cas d'urgence. Avez-vous une remarque ou une question ? Oui, Nicolas.

**M. Nicolas BRONNER** : Quel est le rapport entre la motion et ce que nous avons ici ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Il s'agit d'une motion proposée par l'AMF et qui nous a été également envoyée par le SDIS 67 pour avoir un soutien et une légère pression par rapport à l'État et pour que vous n'ayez pas à attendre des heures aux urgences.

**M. Nicolas BRONNER** : L'idée est bonne, mais dans ces cas-là si quelqu'un a une baguette magique dans cette salle, qu'il la sorte. Cela n'est pas compliqué. Pour trouver 30 infirmières, trois médecins, un nombre suffisant de services supplémentaires, il faut à peu près un an et demi. Cela n'aura du tout aucun impact. Le SDIS n'est pas non plus le roi du pétrole. Nous ne pouvons pas parler des ambulances privées. Nous sommes tous dans le même bateau. Au bout d'un moment, je ne vois pas le rapport sur la façon dont cela impacte les communes. Vous avez demandé à des communes de faire des courriers à l'ARS. L'ARS est au courant, le Ministère de la Santé est au courant, le Président de la République est au courant, nous sommes tous au courant. Cela n'est pas au niveau local, mais au niveau national.

Personnellement, je ne vois pas ce que cela a à faire ici. Que vous, Mme la Maire, vous vouliez envoyer un courrier à l'ARS pour encore avoir une pression supplémentaire... Comme je le dis, trouvez-nous des infirmières, trouvez-nous des médecins, trouvez-nous du matériel. Ouvrez des services supplémentaires pour compenser ceux qui ont fermé. Je rappelle juste que depuis 1985, 160 000 lits ont été fermés au niveau national, et pendant le Covid, nous continuions à fermer des lits. Franchement, le serpent se mord la queue aujourd'hui. Je compatis pour mes collègues aux urgences. J'ai eu l'avantage de les déposer et de les prendre en charge en pré-hospitalier. Nous avons un manque de matériels et de moyens humains aux urgences. Si vous payez une infirmière ayant un BAC+3 à 1 800 € et qu'en Suisse ou au Luxembourg, juste à côté, ils sont à 2 500 € et à 3 500 €, cherchez l'erreur à partir de là.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Tel est l'objectif de cette motion.

**M. Nicolas BRONNER** : Oui, mais il s'agit d'une goutte dans l'océan. Cela ne changera rien.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Tu sais, il s'agit de la goutte d'eau comme du colibri. Chacun amène sa goutte d'eau. J'espère que cette motion aura effectivement un impact sur les décisions prises par l'État au niveau de la création de postes intermédiaires de médecins. Je te remercie pour ta remarque.

**M. Nicolas BRONNER** : J'ai juste une petite remarque, il ne s'agit plus du SDIS, mais du SIS.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui, il s'agit du SIS. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie pour cette unanimité.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
demande à l'unanimité*

- *à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.*

## **08.02 Motion en faveur de la libération de la Mme Cécile KOHLER et de son compagnon, M. Jacques PARIS, retenus en otage en Iran**

Rapporteur : Mme Fabienne BAAS, Maire  
Point non présenté en commission

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : J'ai une autre motion qui me tenait également à cœur et qui émane aussi de l'Association des Maires de France. Il s'agit également d'une goutte d'eau. Cette motion concerne la demande de libération de Cécile KOHLER et de Jacques PARIS qui sont pris en otage. Cette motion est destinée à ces deux personnes, mais elle concerne aussi tous les otages qui sont emprisonnés dans le monde. Telle est la raison pour laquelle je voulais passer par cette motion pour dire que nous demandons solennellement à tous les pays qui ont des otages de les libérer. Il s'agit du message que je voulais faire passer.

**M. Claude STEINLE** : Il s'agit de politique étrangère. Ces personnes sont prisonnières là-bas, il n'existe rien d'autre et personne ne fait rien. Il ne s'agit pas de nous. Nous faisons parvenir un courrier au nom du Conseil municipal d'Ostwald, mais ceux qui les tiennent en otage ne le considèrent pas. De plus, ils sont des Français.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : J'entends ce que tu dis.

**M. Claude STEINLE** : Je ne vais pas polémiquer plus, j'ai fréquenté de telles personnes et je sais comment cela fonctionne.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : D'accord, ta remarque est pertinente, mais il s'agit d'une motion. Il ne s'agit pas seulement des Ostwaldois, mais cela touche beaucoup plus de personnes.

**M. Claude STEINLE** : Je pense que nous avons assez de travail à la Mairie, du moins sur la Commune d'Ostwald.

**Mme Claudine TOLLANT** : on vote ? car moi j'étais otage à l'étranger et personne n'est venue me chercher.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : tu as été otage ?

**Mme Claudine TOLLANT** : non pas tout à fait, j'étais prisonnière de la police locale.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Il s'agit d'une motion. De toute façon, la parole est libre, chacun peut s'exprimer, soutenir ou pas. Il n'existe aucune obligation. Oui, Christian.

**M. Christian WENDLING** : Cécile KOHLER n'était-elle pas emprisonnée depuis trois ans déjà ? Pourquoi maintenant ? Qui l'a demandé ?

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Il s'agit de l'AMF, association des maires de France, il y a deux mois.

**M. Olivier OLLAND** : Si je ne me trompe pas, ils sont considérés comme otages d'État, surtout depuis le début du mois de mai. L'État devra s'en occuper.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Oui, mais nous nous devons d'appuyer pour que l'État bouge. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est contre ? Je vous remercie.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Soutien à 29 voix, 4 abstentions, le fait  
(Messieurs Steinle, Bronner et Mesdames Sorokine et Tollant)***

- ***D'exprimer solennellement son soutien à Cécile KOHLER et à Jacques PARIS et à leur famille, et d'appeler à leur libération immédiate et inconditionnelle par les autorités iraniennes ;***
- ***D'interpeller publiquement les autorités françaises afin qu'elles renforcent leurs efforts diplomatiques pour obtenir la libération de Cécile KOHLER et Jacques PARIS, ainsi que celle de tous***

*les autres citoyens français détenus arbitrairement ;*

- *D'alerter les institutions européennes basées à Strasbourg, notamment le Conseil de l'Europe et le Parlement européen, afin qu'elles se joignent à cet appel pour la libération de Cécile KOHLER et Jacques PARIS et qu'elles mobilisent leurs ressources diplomatiques ;*
- *De communiquer publiquement cette motion aux Ostwaldoises et Ostwaldois pour encourager leur mobilisation et leur solidarité, en rappelant les valeurs universelles de liberté et de justice que notre ville défend.*

\*\*\*

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Ensuite, nous avons encore un point. Je suis désolée. Je ne sais pas si vous souhaitez que nous en parlions encore ce soir. Sinon, je donnerai la réponse directement à M. FLORANGE qui nous a envoyé un courrier me demandant :

*« Dans le cadre du prochain Conseil municipal, nous souhaitons connaître les conséquences de la cessation d'activité des restaurants de Bohrie dans l'enceinte du TCPO. Notre Ville se retrouve-t-elle avec des loyers impayés ? Si oui, depuis quand ? Et pour quel montant ? Quel est le bilan financier des services en location ? Enfin, quel est le projet de votre équipe pour cet établissement ? »*

Nous pouvons vous apporter les réponses directement, soit j'apporte les réponses à M. FLORANGE.

**M. Vincent FLORANGE** : Si vous en êtes d'accord, faites la réponse par écrit. Par contre, ne l'envoyez pas qu'à moi comme la dernière fois. Il s'agit d'une question publique, la réponse est destinée à tout le monde.

**Mme Fabienne BAAS, Maire** : Nous avons compris, ne vous inquiétez pas. Nous pouvons donner des réponses prochainement. Il n'est plus nécessaire de le répéter, nous l'avons entendu. Merci.

\*\*\*

Je veux juste rappeler que demain soir aura lieu le bal du 13 juillet et le prochain Conseil municipal aura lieu le 25 septembre à 18 heures.

\*\*\*

*Le Conseil municipal est clôturé à 20 h 47.*